



SUR REILHAC
INFORMONS NOUS

n° 22

2010



marot@architecte-cantal.com
04.71.48.78.20

ima-
giner

Atelier
Site-Architecture 



EUROVIA
VINCI 

**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73

LE MOT DU MAIRE



Reilhac n'échappe pas à la crise financière et économique que traverse notre pays. Le déficit du budget de l'Etat, la suppression de la taxe professionnelle et surtout l'annonce faite par le gouvernement de geler pendant trois ans les dotations aux Collectivités Territoriales vont avoir des répercussions inévitables sur les finances de nos communes.

De plus, le Conseil Général qui connaît lui aussi des difficultés financières et il n'est pas le seul en France, a supprimé les abattements fiscaux de 15 % de la Taxe d'Habitation qu'appliquaient 16 communes du département dont Reilhac, Naucelles, Aurillac, Saint-Flour....

Cette décision s'est traduite par l'augmentation de la taxe d'habitation pour de nombreux contribuables de notre commune ce qui va nous conduire à maîtriser pour les années qui viennent l'effort fiscal.

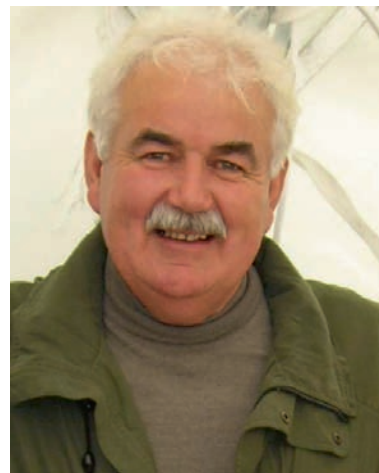
Reilhac va subir la « double peine », gel des dotations de l'Etat et maîtrise de la pression fiscale qui pèse essentiellement sur les ménages.

Seule une politique raisonnable mais soutenue d'urbanisation, nous permettra de faire face aux difficultés qui nous attendent. Pour cela, nous devons concrétiser dès cette année les réserves foncières nécessaires afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

Malgré cette période de morosité ambiante et d'incertitude, nous allons poursuivre « autant que faire ce pourra... » l'investissement sur notre commune en 2011, les gros chantiers étant le local technique municipal et la plate forme multi activités si les financements demandés sont accordés.

La CABA poursuit la réalisation de ses équipements structurants pour le Bassin d'Aurillac, construction de la médiathèque, aire évènement-

tielle à la Ponétie, infrastructure de l'aéroport, 5^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'entreprise, zones d'activités et l'important chantier d'assainissement de la Vallée de l'Authre dont les travaux vont débiter cette année notamment sur notre commune.



Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin, la vie associative joue un rôle prépondérant dans le rayonnement de notre cité. Que tous les bénévoles qui y participent soient remerciés et méritent notre reconnaissance et notre soutien.

Merci également aux élus, aux membres du CCAS, aux employés municipaux pour leur disponibilité, leur sérieux, leur compétence dont ils font preuve tout au long de l'année afin de vous rendre le service que vous êtes en droit d'attendre de nous tous.

Un merci tout particulier à André FREYSSINIER pour l'investissement et le mal qu'il se donne pour la réalisation de ce bulletin instructif et agréable à regarder.

Je terminerai mon propos par une citation de Jean Paul SARTRE « Nous sommes responsables de la couleur que nous donnons à notre vie ».

Le Maire
Jean Pierre Picard

ADMINISTRATION DE LA COMMUNE



PRIX DE L'EAU

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2010, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

Élément de facture		Eau potable	Assainissement	TOTAL en
Abonnement annuel		45,00 €	16,00 €	61,00 €
Prix du m ³ EAU	1,03 €	123,60 €		123,60 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT	1,35 €		162,00 €	162,00 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT (Redevance Collecte Adour Garonne)	0,17 €		20,88 €	20,88 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevance pollution 0,223 Prélèvement sur la ressource naturelle 0,0366)		26,76 € 4,39 €		26,76 € 4,39 €
T.V.A.	5,50%	10,98 €	10,93 €	21,92 €
	TOTAL	210,73 €	209,81 €	420,55 €

Soit 1,75 € pour le m³ d'eau non assaini et 3,50 € pour le m³ d'eau assaini.

Fosse septique abonnement annuel visite SPANC 25,32 €

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'identité - Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance - 2 photos d'identité - facture EDF ou Télécom - imprimé de demande à remplir au secrétariat
- Renouvellement : ancienne carte CNI - justificatif de domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
- La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte, où si cette dernière n'est pas périmée, un timbre fiscal à 25 euros sera demandé.

- Passeport - Validité 10 ans

Suite à la mise en place du passeport biométrique et depuis Juin 2009, seules les Mairies d'Arpajon, d'Aurillac, Massiac, Mauriac, Maurs, Murat, Riom es Montagnes, Saint Flour et Ydes pourront recevoir les demandes des nouveaux passeports.

- Première demande : 2 photos d'identité - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance - justificatif de domicile - copie de la carte nationale d'identité - imprimé de demande
- Renouvellement : ancien passeport - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif de domicile - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance Pour les mineurs de moins de 15 ans validité 5 ans.

Nouveaux tarifs (pour un passeport ou un renouvellement) :

	Avec photo papier
Pour une personne majeure	86 €
Pour un mineur De 15 ans et plus	42 €
Pour un mineur De moins de 15 ans	17 €

Pour le passeport à la Mairie d'Aurillac : Prendre rendez vous au 04.71.45.46.46, se rendre personnellement à la mairie pour dépôt et retrait (prise d'empreinte)

Les heures d'ouverture de la mairie d'Aurillac lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h.

3 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- Pôle Emploi Assedic - 77 rue de Marmiesse - 3949
- CAF - 15 rue Pierre Marty - 08 20 25 15 10
- CPAM - 15 rue Pierre Marty - 3646
- UDAF - Information des familles 9 rue de la gare - 04 71 43 43 43
- ACART Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural - 8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40
- ASeD - 30 avenue Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35
- SIAD Service de Soins à Domicile - 11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26
- Présence verte Télé-alarme - 9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 33 84
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- CLIC - 12, rue de la Coste - 04 71 45 47 46
- Maison du Handicap - rue Félix Daguerra - ZI de Sistrières - 047 1 49 79 73
- Epicerie socialeABC - 14 rue Meallet de Cours - 04 71 63 68 96

Fiche ETAT CIVIL

Depuis le 01/01/2001, la fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du Livret de Famille. Copie certifiée conforme=obligatoire seulement pour les administration étrangères.

2 - Assistante sociale : Madame GARDES

Modification de la permanence de l'Assistante Sociale Madame GARDES depuis le 01/10/2009

Madame GARDES (04.71.46.99.63) recevra uniquement sur rendez vous les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois à REILHAC. (1^{er} et 3^{ème} mardi à Saint Cernin) de 10 h à 12 h à la Mairie. Tous les jeudis, permanence à la Mairie de Jussac de 9 h à 12 h sans rendez vous.

ADMINISTRATION DE LA COMMUNE



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire
1^{er} adjoint
2^{ème} Adjoint
3^{ème} Adjoint
4^{ème} Adjoint
Conseiller délégué
Conseiller Délégué

Jean-Pierre PICARD
Maurice LABERTRANDIE
André FREYSSINIER
Christian VIDAL
Bernard LAVEISSIERE
Francis VERNET
Ginette APCHIN

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :
Président : J-P PICARD
Membres élus : V. FONTANILLE, G. APCHIN, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER
Membres nommés : M-J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE, I. MEYNIEL, E. BLANC

Les autres mercredis : Matin garderie de 7h15 à 8h30 - Activité Centre de Loisirs à l'École de REILHAC de 8h30 à 11h30 - Garderie de 11h30 à 12h30. Après-midi : Activité centre de loisirs à CRANDELLES : départ à 13h15 place de la Mairie et retour à 18h20.

Conseillers Municipaux

LAVIGNE Jean-Louis BOULDOYRE Simon
FONTANILLE Viviane SOUBRIER Christiane
JONCHERE Marie-Hélène SERONIE Jean-Pierre
LEYBROS Serge

Commissions

Commission : « Travaux – Bâtiments Communaux – Equipement » : J-P. PICARD, F. VERNET, J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER, V. FONTANILLE

Commission : « Jeunesse – Sport – Milieu associatif » : J-P. PICARD, M. LABERTRANDIE, F. VERNET, J-L. LAVIGNE, B. LAVEISSIERE, M-H. JONCHERE, C. SOUBRIER

Commission : « Finances – Communication » : J-P. PICARD, A. FREYSSINIER, G. APCHIN, M-H. JONCHERE, S. BOULDOYRE, S. LEYBROS

Commission : « Urbanisme – Environnement – Cadre de vie » : J-P. PICARD, C. VIDAL, S. LEYBROS, G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SERONIE, J-L. LAVIGNE, V. FONTANILLE

Commission : « Affaires scolaires et Informatique » : J-P. PICARD, B. LAVEISSIERE, C. SOUBRIER, S. BOULDOYRE, G. APCHIN

Commission : « Voirie – Espaces verts » : J-P. PICARD, F. VERNET, S. LEYBROS, V. FONTANILLE, J-P. SERONIE

Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Délégués aux Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY Maurice LABERTRANDIE et Jean-Pierre SERONIE

Délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Titulaires : J-P Pierre PICARD et B LAVEISSIERE
- Suppléants : J-L LAVIGNE et S. LEYBROS

Délégué à la Défense : B. LAVEISSIERE

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de L'Authre : B. LAVEISSIERE et S. LEYBROS

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES
Garderie et surveillance à la cantine : Simone LEYBROS
Ecole : Claudine LAJARRIGE
Cantine : Cathy LACOSTE

Tarifs Communaux

GARDERIE :

Tarif : 1,50 € de l'heure
Horaires : du lundi au vendredi : 7h15 à 8h15 et 16h30 à 18h45

Les Mercredis libérés : (11 sept, 29 sept, 13 oct ; 8 nov, 8 déc 2010, 12 jan, 2 fév, 30 mars, 16 fév, 13 avril, 18 mai, 22 juin 2010.) : Activités Centre Social à CRANDELLES, toute la journée (départ place de la Mairie à 7 h 35 – Retour à 18 h 20)

CANTINE :

Ticket à la semaine : 9 €
Ticket occasionnel : 2,70 €

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64

mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h 00
Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Samedi	8 h 00 - 12 h 00

ECOLE

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2008 et 2009 à la Mairie, pour la prochaine rentrée scolaire.

Il vous suffit pour cela de vous munir de votre livret de famille et du carnet de vaccinations de votre enfant.

Tel : 04 71 63 00 50
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

ETAT CIVIL 2010

Naissances

NIEUWENHUIS Jean-Dévon	11 janvier 2010
VARGAS Géraud Roland Joseph	3 février 2010
SEMETEYS Louane	11 février 2010
DELPONT Stella	15 février 2010
COUBETERGUE Candice	24 février 2010
VIDAL Lilou Michèle Martine	13 mars 2010
FABREGUES Théo Joseph Aimé	06 mai 2010
BERTHET Corenthin Rafaël Yves	10 juin 2010
RIBEYROTTE Maëlys Marie Michèle	17 juin 2010
AUTIERE Sacha Victor René	25 juillet 2010
SERONIE Eléna Marie	29 juillet 2010
BRUEL Noah Medhi	18 août 2010
DACYSZIN Nayah Brigitte	17 octobre 2010
DUPUY Sarah Anna Marie	21 octobre 2010
GUIMAUVE Kylian	05 novembre 2010
BERCHE Célia	07 novembre 2010
GUIBERT Tom Enzo	19 novembre 2010
FICHE Nolan Georges Patrick	20 novembre 2010
ISSIOT Lily Michelle Fany	29 décembre 2010

Mariages

Jean-Pierre GANDILLON et Sylvie Christiane LIMBERTIE	13 mars 2010
Jacques Antranick MARKARIAN et SYLVIE Françoise GUENA	25 juin 2010
Jérôme PIGEOL et Cécile Valérie Elisa LAFARGE	18 septembre 2010
Philippe VERDIER et Marie-Agnés Michelle SIRIEX	24 septembre 2010

Décès

Jean COURCHINOX veuf de Jeanne Françoise LOUSTALNIAU	17 Janvier 2010
André Jean-Pierre MEYROUX époux de Myriam BERTRAND	18 janvier 2010
Pierre Maurice Césaire BARBET époux de Lucienne Gilberte FONTANEL	23 janvier 2010
Marie Thérèse VENOT veuve de Marius CANORD	20 février 2010
Pierre LABORIE époux de Maire Louise Antoinette FICHE	13 mars 2010

Gérard Marius PLENACOSTE époux de Danielle Maire-José MAZET	30 mai 2010
Pierre VALADAS époux de Andrienne Jeannette MARTINIE-LONGUEVERNHE	25 mai 2010
José Ramon GARCIA divorcé de Irène Marinette BARBANCE	2 juillet 2010
Alain Bernard Justin CONORT époux de Martine Henriette Andrée BIROU	4 juillet 2010
Pierre Jean BADUEL veuf de Anne Marie Antoinette SENAUD	13 juillet 2010
Raymonde Anna THERON veuve de André Antoine CAMBON	24 août 2010
Marie-Antoinette LAGNES divorcée de Pierre Roger GIMENEZ-GELLA	6 octobre 2010
René Germain LABERTRANDIE époux de Jocelyne Marguerite Françoise BOUSSUGE	19 novembre 2010
Bernard Roger GUIGNARD époux de Christiane Jeanne Claudine SAGEOT	6 décembre 2010
Jean Antoine LAPEYRE époux de Marie Yvonne LAPORTE	7 décembre 2010
Louis Roger DEMAZIERE époux de Jeannine FERRIERE	18 décembre 2010

ADMINISTRATION DE LA COMMUNE



Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 euros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fournie à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Jeudi 6 janvier	Club des Aînés	Galette des Rois
Samedi 15 janvier	Commune	Vœux
Jeudi 3 février	Club des Aînés	Crêpes
Samedi 5 février	A.P.E.	Quine
Samedi 19 février	Pétanque	Belote
Jeudi 3 mars	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 6 mars	CCAS	Repas
Samedi 19 mars	Amicale de Foot	
Samedi 26 mars	A.P.E.	Repas
Jeudi 31 mars	Club des Aînés	Repas de Printemps
Samedi 16 avril	Pétanque	Moules Frites
Samedi 23 avril	Foot	Tombole
Jeudi 28 avril	Club des Aînés	Goûter
Samedi 1 mai	A.P.E.	Muguet
Samedi 7 mai et dimanche 8 mai	AMIGAU	Expo Motos Vide Garage
Samedi 14 mai	Pétanque	
Dimanche 15 mai	Comité des Fêtes	Marché de Pays
Jeudi 26 mai	Club des Aînés	Repas Fête des Mères et des Pères
Samedi 28 mai	AMIGAU	Repas
Dimanche 5 juin	Foot	Assemblée Générale
Samedi 18 juin	Pétanque	Feu de la St Jean
Samedi 25 juin	Ecole	Fête
Samedi 9 juillet	Pétanque	l'ADAPEI
Vendredi 5 août, Samedi 6 août et Dimanche 7 août	Comité des Fêtes	Fête patronale
Dimanche 28 août	Foot	Tournoi
Jeudi 1 septembre	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 4 septembre	Amis de Broussette	Fête à Brousse
Jeudi 13 octobre	Club des Aînés	Goûter
Jeudi 10 novembre	Club des Aînés	Goûter
Samedi 26 novembre	Pétanque	Assemblée générale

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce service est spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les bus de ligne régulière.

Les réservations se font la veille jusqu'à 17h30 auprès de la STABUS au 0800 33 58 69

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- la STABUS au 04 71 48 53 00
- la CABA au 04 71 46 86 30

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

CLIC

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E. :

Co-Président : Mr BONNET Alexandre 04 71 47 26 32

Co-Président : Mr HAUDIQUET Damien

Trésorière : Mme CHAMPEL Anne

Mme TOURAILLE Sophie

Secrétaire : Mme RODRIGUES Claire

Mme ABADIE Anne-Lise

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39

Vice Présidente : Mme BROUSSE Nathalie

Secrétaires : Mmes MONTERGOUIS Odette

Secrétaire adjointe : Mme ALRIC Michèle

Trésorière : Mme DAULHAC Patricia

Trésorière adjointe : Mme LAPOUBLE Juliette

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04 71 64 51 67

Vice Président : Mr VIGNERON Claude

Trésorier : Mr LEYBROS Serge

Secrétaire : Melle CHANUT Evelyne

COMITE DES FETES

Président : Mr BLANDIN Daniel 04 71 47 20 82

Trésorière : Melle JULLIARD Chantal

Secrétaire : Melle DELPONT Sylvie

CLUB DES AINES

Président : Mr DELPUECH François 04 71 48 32 51

Vice-Président : Mme LAVIALE Marie-Louise

Secrétaire : Mme SEMETEYS Marie Louise

Secrétaire adjointe : Mme MEILHAC Monique

Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline

Trésorière adjointe : Mme GARCIA Simone

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Co-Président : Mr PLESTAN Jean Louis

Co-Président : Mr BONNET Charles

Vice - Président : Mr BRUEL Noël

Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre

Secrétaire : Mme GUILLEMIN Jeanine

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Président : Mr JUILARD Alain 04.71.46.69.35

Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude

Secrétaire : Mr BONNET Bruno

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel 04.71.47.26.48

Trésorière : Mme LARION Martine

Secrétaire : Melle RAFFY Sophie

A.C.C.A

Président : Mr Jean-Pierre PICARD

04.71.47.21.36

Trésorier : Mr Jean GOUBERT

Secrétaire : Mr Michel FRUQUIERE

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Mr LAGUERRE Jean

Trésorier : Mr GOUBERT Jean

Secrétaire : Mr MAFFRE Jean-Jacques

Administrateur : Mr RICHARD Pascal

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE : 06 79 97 79 68

Trésorier : Mr CHATEL Christian

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04.71.47.21.27

Trésorier : Mr MAZET Pascal

Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Co-présidents : Mr PLESTAN Louis - BONNET Charles

Vice Président : BRUEL Noël

Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre

Secrétaire : Mr GUILLEMIN Jeanine

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04 71 47 22 39

Trésorier : Mr KANNENGISSER Fabrice

Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 Mars 2010

Programme DGE 2010 : Aménagement et renforcement des rues de Las plagnes et Lestoubeyre.

Avant Projet Sommaire établi par la Direction Départementale des Territoires du Cantal concernant le projet précité.

Ce dossier fait ressortir un montant H.T. de travaux à l'entreprise égal à 109 800 € H.T. soit un montant total de travaux TTC de 131 320.80 €.

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant projet sommaire

- accepte le devis estimatif des travaux
- décide le financement comme suit :

- Subvention DGE (estimée à 25 %) soit 27 450.00 €
- Emprunt et autofinancement : 103 870.80 €

Travaux lotissement du Pré Vert : avenant n°2.

Modifications de travaux, il y aurait lieu de procéder à un avenant au marché intervenu. Le coût de la réalisation de ces travaux supplémentaires s'élève à la somme de 4 813 € H.T.

Le montant total du marché passerait donc de 228 617 € H.T. à 233 430 € H.T.

Le Conseil Municipal ayant accepté ces travaux supplémentaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise titulaire du marché.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010.

Honoraires de Maîtrise d'œuvre : lotissement du Pré Vert : avenant n°1.

Suite à la mise en conformité du montant du marché pour la phase 5 « Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement », il y a lieu de prendre un avenant approuvant cette modification qui représente une somme de 4 420 €.

Le marché, initialement de 24 870 € H.T., passerait donc à 29 290 € H.T.

Le Conseil Municipal, Approuve les termes de cet avenant

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le titulaire du marché SCP CLAVEIROLE ET COUDON
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010.

OBJET : Proposition de prêt MSA pour la construction de la maison de retraite.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de prêt de la MSA pour la construction de la maison de retraite transmise aux Cités Cantaliennes de l'Automne pour validation.

Le montant du prêt proposé est de 30 490 € avec un taux de 0.75 % sur une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal considérant la convention de gestion établie entre la commune et les Cités Cantaliennes de l'Automne

- accepte cette proposition de prêt

OBJET : Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

La commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions ou sépultures à l'état d'abandon dans le cimetière communal conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

- Vu les Procès verbaux de constat de l'état d'abandon des sépultures dressés dans le cimetière communal les 16 mars 2006 et 17 novembre 2009,

- Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

- Considérant que lesdites sépultures ont notoirement plus de trente ans d'existence et la dernière inhumation a plus de dix ans,

- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité

- Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - De prononcer la reprise des concessions ou, des sépultures, lorsque l'acte de

concession fait défaut, définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées ci-dessous (ou figurant sur la liste annexée) :

CARRE N° 1	TOMBE N° 6
CARRE N° 1	TOMBE N° 34
CARRE N° 1	TOMBE N° 35
CARRE N° 1	TOMBE N° 39
CARRE N° 1	TOMBE N° 40
CARRE N° 1	TOMBE N° 42
CARRE N° 2	TOMBE N° 2
CARRE N° 2	TOMBE N° 3

2 - D'inscrire au patrimoine communal les concessions indiquées ci-dessous en raison de leur intérêt architectural ou historique local :

CARRE N° 1	TOMBES N° 3
CARRE N° 1	TOMBES N° 10
CARRE N° 1	TOMBES N° 11
CARRE N° 1	TOMBES N° 12
CARRE N° 1	TOMBES N° 13
CARRE N° 1	TOMBES N° 14
CARRE N° 1	TOMBES N° 15
CARRE N° 1	TOMBES N° 33
CARRE N° 1	TOMBES N° 44
CARRE N° 1	TOMBES N° 47
CARRE N° 1	TOMBES N° 50
CARRE N° 1	TOMBES N° 52

CARRE N° 2	TOMBES N° 1
CARRE N° 2	TOMBES N° 28
CARRE N° 2	TOMBES N° 29
CARRE N° 2	TOMBES N° 29 01
CARRE N° 2	TOMBES N° 33
CARRE N° 2	TOMBES N° 45
CARRE N° 2	TOMBES N° 49
CARRE N° 2	TOMBES N° 53
CARRE N° 2	TOMBES N° 63
CARRE N° 2	TOMBES N° 64
CARRE N° 2	TOMBES N° 68
CARRE N° 2	TOMBES N° 69
CARRE N° 2	TOMBES N° 70

Les tombes ainsi inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune, soit par une entreprise consultée.

3 - D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions ou sépultures listées à l'article 1.

4 - Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les sépultures reprises à compter de la présente délibération.

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



5 - Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront remis en service par la commune pour de nouvelles sépultures.

6 - Charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette délibération par arrêté municipal, délibération qui est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmise à la préfecture du Cantal.

Séance du 8 Avril 2010

Approbation des Comptes de Gestion 2009

- Budget général - Budgets annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2009 par le rece-

veur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

Excédent : 134 476.42 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur 2008

Excédent : 22 905.45 €

Résultat de clôture à affecter

Excédent : 157 378.87 €

⇒ Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2009

Excédent 2 352.25 €

Résultat reporté de l'exercice 2008

Déficit : - 184 522.61 €

Résultat comptable cumulé : (001)

Déficit : - 182 170.36 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 502 509.00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 584 188.00 €

Solde des restes à réaliser : 81 679.00 €

Besoin réel de financement : 100 491.36 €

⇒ Affectation du résultat de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement (1068) 100 491.36 €

En excédent reporté en fonctionnement (002) 56 887.51 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 (BUDGET MAPAD)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'af-

fectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2009

Déficit : 178 435.78 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur 2008

Déficit : 231 918.04 €

Résultat de clôture à affecter

Déficit : 410 353.82 €

⇒ Besoin réel de financement de la section d'Investissement :

Résultat de la section d'investissement 2009

Excédent 762 864.40 €

Résultat reporté de l'exercice 2008

Excédent : 219 297.10 €

Résultat comptable cumulé : Excédent : 982 161.50 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 237 807.00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 209 887.00 €

Solde des restes à réaliser :

Déficit - 27 920.00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 (BUDGET LOTISSEMENT)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2009

Déficit : 57 054.08 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur 2008

Excédent : 82 341.13 €

Résultat de clôture à affecter 002

Excédent : 25 287.05 €

Excédent de fonctionnement à reporter :

25 287.05 €

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Pierre PICARD, Maire de REILHAC et a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs 2009 et la proposition des budgets primitifs 2010 en présence de Monsieur COUDERT, receveur principal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières.

Considérant le résultat de fonctionnement et compte tenu des opérations restant à réaliser (local pour les services techniques de la commune, aménagement d'une plateforme multi activités, PVR Couderc), l'excédent de fonctionnement à reprendre en 2010 s'élève à 56 887.51 €.

Le budget primitif s'élève à 728 792.51 € et se décompose comme suit :

En fonctionnement :

En recettes, les produits de services (concessions, redevance d'occupation du domaine public communal, garderie, cantine, transport scolaire, publicité dans bulletin municipal) s'élèvent 24 700 €.

Les dotations, subventions et participations de l'Etat comprenant la DGF, DSR, CNASEA et CAF pour contrats aidés et compensation au titre des exonérations d'impôts directs s'élèvent à 298 647 €.

Après une revalorisation des bases des impôts locaux de 1.20 % fixée par l'Etat, le Conseil Municipal, pour sa part, a décidé une faible augmentation des 3 taxes d'impôts directs de 1 %. La priorité pour la commune est de maintenir une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale évitant ainsi de trop pénaliser les ménages. Les impôts et taxes représentent ainsi une recette totale de 278 058 €.

Les revenus des loyers et location de la salle polyvalente s'élèvent à 9 500 €. Le remboursement sur rémunération (supplément familial et participation CNASEA) s'élève à 25 000 €. Les travaux en régie pour un montant de 15 000 €.

A ces nouvelles recettes, s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 56 887.51 €

Ces recettes, d'un montant total de 728 792.51 € financeront les dépenses suivantes :

Les charges à caractère général s'élèvent à 169 301.51 €, les charges du Personnel à 225 650 €, l'attribution de compensation versée à la CABA à 11 000 €, les indemnités de fonction et contributions aux organismes à 96 390 €, les intérêts des emprunts à 52 000 €.

Les subventions aux associations ont été maintenues à un même niveau et ont, malgré tout, subi une augmentation globale pour pouvoir satisfaire à des demandes telles que le renouvellement de la participation à la classe de Mer des enfants de l'école pour la classe CM1/CM2 du 3 au 7 mai 2010. La subvention attribuée au Tilleul Reilhacois a été augmentée, considérant les manifestations organisées. Le Conseil Municipal a également adhéré à l'élan de solidarité pour « HAITI » et « TEMPETE XYNTIA ».

Après avoir prévu une réserve pour « dépenses imprévues » de 8 451 €, il ressort un autofinancement de 166 000 € qui servira à financer les dépenses de la section d'investissement qui s'élève à 1 055 375 €.

En restes à réaliser, le local technique et l'aménagement de la plate-forme multi activités non réalisés à ce jour, ayant nécessité diverses études préalables en cours - la voirie du lotissement COUDERC - les travaux de finition de l'accès à la maison de retraite, la signalétique pour la maison de retraite et le lotissement du Pré Vert.

Les investissements prévus pour 2010 concernent :

- Le programme de voirie 2010 concernera l'aménagement de la rue des Pommiers et divers travaux (enrochement à Reilhaguet, pluviaux, accès d'un futur plan d'aménagement à Brousse).
- Le matériel actuel de la commune vieillissant et pour pouvoir satisfaire les divers travaux en régie dont le déneigement (étrave, épaveuse), l'achat d'un tracteur paraît être la meilleure solution pour assurer toutes ces prestations.
- ENR : L'école de REILHAC a été retenue pour l'équipement informatique de l'école

dans le programme Ecole Numérique Rurale pour un montant de 14 000 € financés à hauteur de 80 % par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance. Le restant a été financé par la commune pour mener à bien cette opération très appréciée par les enseignants et les élèves.

- la commune adhère également au dispositif du Pass Foncier qui permet aux jeunes ménages de s'installer en bénéficiant de financement des communes / CABA et Etat et d'autres avantages (TVA à 5.5 %, doublement du prêt à taux zéro, ...). A ce jour, 6 PASS FONCIER ont été délivrés.

- Sont prévus également en 2010, la mise en place d'un columbarium et le jardin du souvenir, des travaux d'Eclairage Public, l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, l'acquisition de défibrillateurs

- En ce qui concerne les travaux de bâtiment, sont prévus : la sécurisation toiture église, la réfection de marches extérieures de la mairie, le raccordement en gaz de la cantine, remplacement des portes du local des cantonniers.

Pour la réalisation des investissements prévus en 2010, il est prévu un emprunt de 95 000 €.

Budget annexe lotissement : Le lotissement du Pré Vert terminé, la commune de REILHAC ne disposant plus de terrains disponibles, le Conseil Municipal s'est attaché à vouloir reconstituer ses réserves foncières pour continuer à favoriser le développement de la commune sur le plan économique et social. A ce jour, quelques terrains pourraient être disponibles, il est prévu à cet effet dans ce budget annexe une somme de 430 000 € financés par la vente des lots.

Résidence du Pré Vert : Depuis l'ouverture de la maison de retraite en septembre 2009, les remboursements d'emprunt effectués par la commune sont, comme prévu, pris en charge par les Cités Cantaliennes de l'Automne sous forme de loyers.

CCAS : La possibilité pour la commune de répondre aux demandes de l'Etat de contractualiser un emploi aidé à 90 % par celui-ci et 10 % restant incombant à la commune. Cet emploi a pu se réaliser au travers du CCAS.

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



A cet effet, le budget du CCAS s'élève à 20 107.93 € dont 7 800 € abondés par la commune pour répondre aux prestations fournies par le CCAS.

Aménagement d'une plateforme multi-activités et d'un local technique.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande de financement auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention de 30 000 € a été accordée pour la réalisation du projet cité en objet au titre de la réserve parlementaire du programme 122 – Action 01.

Il y aurait donc lieu de délibérer sur le financement en tenant compte des subventions attribuées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1 - approuve le projet ci-dessus dont le montant estimatif des travaux est fixé à 349 236.50 € H.T. soit 417 686.85 € TTC soit une somme totale à prévoir de 420 000 €.

2 - approuve le plan de financement suivant :

- Réserve parlementaire : 30 000 €

- DGE : 37 901 €

- Emprunt et autofinancement : 352 099 €

3 - s'engage à réaliser ces travaux en 2010.

4 - dit que les crédits sont inscrits au BP 2010.

OBJET : Demande de transfert de bien de section.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet d'aménagement du local technique est situé en partie sur les parcelles AH 8 et 9, parcelles inscrites dans les biens de section des habitants du bourg de REILHAC.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis la loi n° 2004 – 809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et l'article L.2411-12-1 du CGCT, le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de communes peut être prononcé, sous certaines conditions, par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du Conseil Municipal.

Pour clarifier la situation, le Conseil Municipal, après délibération et conformément

à l'article L.2411-12-1 au motif que cette section ne génère aucun revenu et que les impôts sur les parcelles concernées sont inscrits depuis des années, dans le budget général de la commune, à l'unanimité,

- demande le transfert des biens de la section des habitants du bourg de REILHAC, d'une superficie totale de 6 021 m²,

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet le transfert de ces biens de section « Habitants du bourg de Reilhac » à la commune.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU PRE VERT ET VOIRIE.

Les travaux de modification d'Eclairage Public au lotissement du Pré Vert peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 2 104.34 € H.T.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit 1 052.17 € versé en une fois au décompte des travaux. Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 Janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal

1 - donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

2 - autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours

3 - dit que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2010 du budget annexe.

OBJET : Acquisition de défibrillateurs et demande de subvention.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Général, sur la base d'une cartographie établie à la partir des informations issues du recensement des équipements sportifs, a retenu, pour la commune, le financement de 2 défibrillateurs qui pourraient être implantés au Stade et à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, , décide

- l'acquisition de 2 défibrillateurs

- décide d'inscrire la somme de 4 000 € au budget primitif 2010

- charge Monsieur le Maire de solliciter auprès des associations sportives de la commune, la désignation de deux personnes qui seront tenues de suivre une formation pour l'utilisation de ce matériel

- désigne Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES, chargés de vérifier et de contrôler le matériel

OBJET : Création d'emploi pour renfort d'été :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien des espaces verts, voiries diverses, préparation de la fête patronale et autres manifestations), et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- de créer les emplois correspondants à trois mois 1/2, à compter du 7 Juin 2010.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à intervenir entre la commune et les personnes recrutées.

- Inscrits les crédits nécessaires au budget primitif 2010.

SEANCE DU 30 Juin 2010

OBJET : Travaux de voirie 2010.

Les travaux de voirie prévus au budget 2010 (rue des pommiers et sécurisation de la route impériale) ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée considérant le montant estimatif des travaux établi par les services de la DDT qui s'élève à 29 152.50 € H.T.

Considérant que ces travaux concernent entre autres, la sécurisation de la route impériale et la commission d'appel d'offres devant se réunir le 1^{er} juillet prochain afin d'étudier les offres reçues, il est convenu que ces travaux pourraient se réaliser en juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise la mieux-disante

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010.

OBJET : Acquisition du tracteur.

Suite à l'inscription au budget primitif 2010 de l'acquisition du tracteur et équipements divers, une consultation a été faite auprès de plusieurs fournisseurs.

Après examen des propositions reçues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide retenir la proposition suivante :

- Fournisseur : S.A.S. PAGES à AURILLAC
- Equipement : Tracteur – chargeur – épaveuse – lame à neige – saleuse – godet hydraulique – bétonnière
- Prix H.T : 69 300 €

- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande

- dit que les crédits sont inscrits au BP 2010.

OBJET : Construction d'un bâtiment communal à usage d'atelier et de garage : Appel d'offres.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de consultation établi par le Cabinet MAROT chargé de la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment communal à usage d'atelier et de garage.

Après avoir pris en compte les observations des services consultés lors de la demande du permis de construire, le montant estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 364 100 € H.T, le dossier de consultation se décompose ainsi en 12 Lots.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des Entreprises

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités de publicité de cet appel d'offre à procédure adaptée.

-Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises les mieux-disantes après avis de la commission d'appel d'offres.

OBJET : Révision des tarifs Cantine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Comme convenu en commission des finances, il y aurait lieu de revoir les tarifs cantine. La proposition lors de cette réunion était de majorer les tarifs comme suit :

Tarif à la semaine : actuellement à 7.45 € passerait à 9 €

Tarif occasionnel : actuellement à 2.35 € passerait à 2.70 €

Tarif adultes : actuellement à 4.20 € passerait à 5 €

Le tarif du personnel de service étant indexé sur le prix de l'avantage en nature (nourriture).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve cette proposition

• Tarif A : occasionnel : 2.70 €

• Tarif B : semaine : 9 €

• Tarif Adulte : 5 €

- dit que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2010.

OBJET : Révision du tarif Service Garderie à compter du 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir le tarif horaire du service de la garderie.

Le tarif actuel étant de 1.30 €, considérant l'augmentation de l'amplitude horaire de ce service à la demande des parents, il est proposé de porter ce tarif à 1.50 € l'heure. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition

- dit que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2010.

OBJET : Prise en charge Permis Poids Lourds

La conduite du tracteur nécessitant l'obtention du permis poids lourds, il avait été décidé de prendre en charge les frais afférents à ce permis pour Hervé ARGUEYROLLES.

L'organisme formateur de ce permis C est l'École de Conduite Française, le coût est de 1 500 € TTC.

Après renseignement, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale financerait ce permis à hauteur de 610 €, le restant étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le permis C pour l'agent concerné

-Approuve la convention intervenue entre la commune et le CNFPT pour la prise en charge partielle.

-Dit que les crédits seront inscrits par décision modificative au BP 2010.

OBJET : Indemnité de gardiennage des églises communales.

Une circulaire préfectorale faisant référence à l'indemnité citée en objet.

Considérant la circulaire n° NOR/INTA/87/00006/C en date du 8 Janvier 1987 et n° NOR/IOC/A/10906/C du 25 Mai 2009, Monsieur le Maire propose d'appliquer cette circulaire en attribuant cette indemnité.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition

- décide d'attribuer l'indemnité maximum soit pour 2010, d'un montant de 118.96 € sachant que ce montant sera revalorisé chaque année.

- Autorise Monsieur le Maire à verser cette indemnité à l'Abbé TETIKA-KI-PHUATI.

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police pour pose de ralentisseurs sur la VC n°8.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la sécurisation de la voie communale n° 8 – Route Impériale en réduisant la vitesse des automobilistes sur cette voie.

Sur les conseils des services de la Direction Départementale du Territoire, il est envisagé la mise en place de ralentisseurs sur ce secteur.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 12 953 € H.T.

Ces travaux pouvant faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de police, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour l'inscription de ces travaux de sécurisation à ce programme.

Le Conseil Municipal, accepte la réalisation de ces travaux

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police.

OBJET : Personnel : Ratio « Promus – Promouvables pour avancement de grade.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver l'avis du Comité Technique paritaire réuni le 8

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Octobre 2009 concernant les ratios d'avancement de grades.

Après exposé et délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire,

- Approuve les ratios pour les grades précisés dans cet avis.

OBJET : Participation GROUPE MORNAY pour la construction de la maison de Retraite.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la consultation des diverses organismes de retraites complémentaires pour la construction de la maison de retraite, le GROUPE MORNAY propose un financement à hauteur de 25 984 € représentant une subvention, en contrepartie de la réservation prioritaire de deux places.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE ce financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le GROUPE MORNAY, les Cités Cantaliennes et la Commune.

OBJET : Demande d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour l'année 2010.

Le Maire informe que par délibération en date du 10 Décembre 2009, la commune a approuvé le principe d'un re-conventionnement ATESAT à compter du 1^{er} janvier 2010. Il rappelle que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à cette Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Il présente ensuite au Conseil Municipal le contenu exact du projet de convention mise au point avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Il indique également le montant financier des prestations proposées.

Au vue de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'habiliter à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes pour la mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité de la voirie
- Assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- Gestion du tableau de classement de voirie
- Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel est de 30 000 € HT et dont le montant cumulé annuel est de 90 000 € HT.

OBJET : Virement de crédits.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à un virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement du budget primitif 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le virement de crédits suivants :
- Article 2182 - 040 : - 88 000.00 €
 - Article 2182 - ONA : + 88 000.00 €

Tableau du choix des entreprises.

LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1 - Terrassement VRD	EUROVIA DALA	59 959.00 €
2 - Gros Œuvre	SARL DAULHAC	100 851.16 €
3 - Charpente - Bardage bois	SAS CAUMON	30 746.00 €
4 - Couverture zinguerie	ETS ARNAUD	25 257.00 €
5 - Serrurerie	SARL COSTES FRERES	20 571.00 €
6 - Menuiserie extérieures alu	SARL SERRAT CANTALU	12 575.00 €
7 - Menuiserie intérieure	Ent FAUGERE ROUCHET	2 542.37 €
8 - Cloisons sèches faux-plafond	SAS DELPON	9 220.00 €
9 - Carrelage - faïence	SARL CANTI CARRO	5 630.00 €
10 - Peintures	SAS DELPON	4 860.00 €
11 - Plomberie Sanitaire	SARL CAVANIER	7 221.43 €
12 - Electricité Chauffage Electrique VMC	SARL ATE GROUPE CEGELEC	26 487.35 €
TOTAL		305 923.31 €

SEANCE DU 30 Septembre 2010

OBJET : Travaux de voirie 2010 - Décision de poursuivre les travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie 2010 concernant l'aménagement de la rue des pommiers et la réalisation de ralentisseurs sur la route impériale ont fait l'objet d'un marché conclu avec l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T de 28 502.50 €.

Il expose que des travaux complémentaires sont apparus nécessaires sur la voie communale de Reilhaguet

- Réparations des dégâts de l'hiver
- Renforcement et enduit tricouche dans le village de Reilhaguet

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 4 025.30 € H.T.

Les travaux explicités ci-dessus, entraînant une majoration du marché entrant dans la fourchette des 25 % stipulés à l'article 15.3 du CCAG, le maître d'ouvrage peut recourir à une décision de poursuivre les travaux, Le CM

- Décide d'approuver la décision de poursuivre les travaux portant le montant du marché de 28 502.50 € H.T. à 32 527.80 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la décision de poursuivre les travaux.

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



OBJET : Décision modificative budgétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative budgétaire suivante relative à l'éclairage public :

- Dépenses :

• Compte 2315-041 : + 6 726.16 €

- Recettes :

• Compte 238-041 : + 4 476.61 €

• Compte 13251-041 : + 2 249.55 €

OBJET : Attribution de biens sectionnaires.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril dernier, l'arrêté préfectoral n° 2010-912 prononçant le transfert des biens de section du Bourg a été publié dans le journal La Montagne en date du 12 Juillet 2010.

A ce jour, pour finaliser cette procédure, il y a lieu d'établir l'acte de transfert à intervenir.

Le Conseil Municipal, Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert au profit de la commune auprès de Maître BERTHOMIEUX, notaire associé à AURILLAC.

- S'engage à prendre en charge les frais afférents à cette opération.

OBJET : Travaux Local Technique : choix des entreprises. (voir tableau)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres paru dans la Montagne en date du 5 Juillet 2010, la commission d'appel d'Offres s'est réunie le 29 Juillet dernier pour ouvrir les plis reçus.

Après ouverture et contrôle des propositions, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes :

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

OBJET : Acquisition de terrain pour chemin piéton à Lagarde.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réalisation du che-

min piéton à Lagarde, le Conseil Municipal, par délibérations en date du 25 mars 2003 et du 25 Juin 2003 avait autorisé Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir entre la commune et Monsieur FOUR pour l'emprise de terrain soit une superficie de 66 m².

A ce jour, la situation n'ayant pas été régularisée et Monsieur et Madame FOUR ayant vendu leur propriété à Monsieur DELORT et Madame GUENIOT, il y a lieu de signer les actes à intervenir avec les nouveaux propriétaires.

Le Conseil Municipal, décide de régulariser cette situation

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de l'étude de Maître BERTHOMIEUX, notaire à Aurillac.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.

OBJET : Demande de subvention complémentaire au titre de la DGE 2010.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du local technique ont été modifiés depuis l'Avant Projet Sommaire qui avait été transmis au dossier initial de demande de subvention DGE 2009.

En effet, depuis et suite au dépôt du permis de construire, après avis des services de l'Etat, des modifications ont été apportées suite aux demandes formulées par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal en ce qui concerne le bardage bois.

De plus, le Conseil Municipal ayant souhaité, après réflexion, faire évoluer ce projet par la création d'une salle de réunion au 1er étage et divers aménagements, des travaux de mise aux normes notamment quant à l'accessibilité au public ont été nécessaires.

Considérant ces modifications depuis le projet initial et le montant estimatif des travaux qui s'élève aujourd'hui à 305 923.31 € H.T, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la réalisation de ces travaux

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Cantal, l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de la DGE 2010, le montant estimatif des travaux lors de la première demande étant de 189 504 € H.T.

OBJET : Virement de crédits -

Considérant le nombre de PASS FONCIER attribué sur la commune, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide le virement de crédits suivants :

• Compte 2313 - ONA : - 8 500 €

• Compte 20421 : ONA : + 8 500 €

OBJET : Réalisation de l'emprunt prévu en 2010.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de la consultation concernant la réalisation de l'emprunt prévu en 2010 soit la somme de 457 000 €.

Après consultation et examen des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition suivante :

Etablissement prêteur : Crédit Agricole Centre France.

Taux : 3.18 %

Durée du prêt : 15 ans

Echéances : annuelles constantes.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au remboursement ce prêt chaque année au budget primitif.

SEANCE DU 15 Décembre 2010

OBJET : Demande de subvention.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une rencontre avec les dirigeants du Football Club Reilhacois qui ont sollicité la municipalité pour une subvention destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement occasionnés par le nouvel entraîneur.

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Cette demande a été étudiée en commission des finances, réunie le 16 Novembre dernier. La proposition de la commission est de prendre en charge 50 % de la somme correspondant aux frais de déplacement de cet entraîneur.

La somme totale sollicitée par le nouvel entraîneur étant de 2 000 € pour la saison 2010-2011, il est proposé une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de participer à hauteur de 50 % soit pour l'année 2010-2011, la somme de 1 000 €, sachant que cette somme est versée à titre exceptionnel et son montant, s'il y a lieu, sera revu chaque année.
- DIT QUE cette somme sera inscrite au budget primitif 2010 par virement de crédits.

OBJET : Virement de crédits pour subventions attribuées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un versement de 2 700 € provenant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au titre des financements 2010 CEL Vallée de l'Authre concernant des activités proposées par le Centre Sociale Intercommunal de la Vallée de l'Authre et l'Association des Parents d'Elèves de REILHAC.

Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédits pour reverser ces subventions au Centre social pour 1 700 € et à l'APE pour 1 000 €.

Considérant les subventions attribuées au Football Club Reilhacois, au centre social et à l'APE, Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

- Article 022 : Dépenses imprévues :
- 3 700.00 €
- Article 6574 : Subventions :
Football Club Reilhacois : 1 000 €
Centre Social : 1 700 €
Ape : 1 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats à intervenir.

OBJET : Décision modificative : amortissement des subventions d'investissement et travaux de voirie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, sur les conseils des services de la Perception, de passer des écritures d'ordre concernant les subventions versées pour des investissements. De plus, il y aurait lieu de prévoir un virement de crédits pour des travaux de voirie supplémentaires réalisés depuis le vote du budget primitif 2010 :

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les virements de crédits suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses : 6811-042 :	2 564 €
Dépenses imprévues 022 :	- 2 564 €
Investissement :	
Dépenses : Article 2313-ONA :	2 564 €
Recettes : Article 280412-040 :	2 261 €
Article 280414-040 :	303 €

Article 2313-ONA :	- 5 000 €
Article 2188- ONA :	- 5 000 €
Article 2315-10001 :	+ 10 000 €

OBJET : Personnel Communal - Augmentation du temps de travail de Madame LACOSTE Catherine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2010, il est servi une moyenne de 60 repas par jour à la cantine scolaire en deux services.

Le temps de travail de Catherine LACOSTE assurant la préparation et le service des repas est de 24/35^{ème}. Considérant que depuis la rentrée, elle effectue une heure de plus par jour et que ces heures sont jusqu'à aujourd'hui rémunérées en heures complémentaires, il y a lieu d'annualiser ces heures complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc de modifier son temps de travail qui passera de 24/35^{ème} à 27/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, considérant le surcroît de travail dû au nombre de repas à la cantine, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'année 2009.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services, ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront mis à la disposition du public et consultables en mairie.

OBJET : Acquisition terrain LACOSTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la propriété de Monsieur et Madame LACOSTE Joël.

La propriété concernée comprend la parcelle cadastrée AH n° 13 d'une superficie de 67 m². Cette parcelle jouxtant le domaine communal sur lequel est prévu l'aménagement du bâtiment communal et de la plate-forme multi activités, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur et Madame LACOSTE et qu'il a été convenu, comme évoqué en Conseil Municipal,

- l'acquisition de cette parcelle par la commune au prix de 10 € le m²
- l'aménagement de l'accès de la maison cadastrée AI 49 et 50 avec la création de bateaux au niveau du trottoir
- et la création de deux emplacements de stationnement.

AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'acquisition de la parcelle AH n° 13 au prix de 10 € le m²
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.
- s'engage à effectuer les travaux évoqués ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2011.

**OBJET : Régime indemnitaire :
Modification de l'Indemnité
d'Administration et de Technicité.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Octobre 2008

instaurant la mise en place de l'IAT pour le personnel technique affecté à la voirie.

Considérant l'évolution de carrière des agents concernés, il y a lieu d'actualiser les bases déterminant les indemnités compensant la disponibilité des agents de ce service à savoir :

Personnel concerné : titulaire

Filière : Technique

Grades : Agent de maîtrise – Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Fonction : exerçant les fonctions d'agent d'entretien de voirie

Attribution en fonction de la disponibilité de l'agent – assiduité –

Montant moyen de référence : (mise à jour au 01.07.2010) :

Agent de Maîtrise : 469.67 €

Adjoint technique 2^{ème} classe : 449.29 €

Ce montant est affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 pour obtenir une indemnité de 45 € par mois.

Ce qui implique pour le grade d'agent de maîtrise un coefficient de 1.1497 et pour le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, un coefficient de 1.2018.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette modification qui sera mise en place au 1^{er} Janvier 2011.

-S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2011.

L'adjoint

André FREYSSINIER



INVESTISSEMENTS CABA



Dans le cadre de ses compétences, la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac apporte toute l'année des services aux habitants de son territoire (24 communes).

A l'échelle communautaire, l'une de ses actions les plus visibles est la réalisation d'équipements structurants qui a également pour but d'assurer l'attractivité du territoire.

En 2010/2011, c'est la Médiathèque communautaire qui est en cours de restructuration. Les travaux ont débuté à l'automne 2009 pour 18 mois. L'ouverture du nouvel équipement est prévue pour mi-2011.

En matière d'assainissement, la CABA a lancé une étude sur la Vallée de l'Authre afin de réhabiliter l'ensemble des réseaux et des stations d'épuration du bassin versant pour améliorer l'impact sur le milieu naturel, répondre aux évolutions réglementaires et à l'urbanisation des communes.

Le service public de l'eau, ce sont aussi les interventions 24 H/ 24 et 7 Jours/7 des équipes d'astreintes en cas de problème sur les réseaux.

En ce qui concerne en particulier la restructuration de la médiathèque, elle constitue l'un des plus importants chantiers de la CABA pour la période de 2008-2014. Mettre à la disposition d'un plus grand nombre un équipement moderne adapté à l'évolution de la culture et de ses supports, notamment les nouvelles techniques, tels sont les objectifs majeurs de cette métamorphose.

Démarré à l'automne 2009, le chantier de la médiathèque a tout d'abord, nécessité le transfert de 160 000 documents : Un déménagement sans précédent effectué tout au long de l'été. Afin d'assurer la continuité des services publics de la Culture pendant les travaux, la médiathèque s'est installée dans l'ancien bâtiment de l'ENILV, place du château Saint-Etienne.

Quant au nouvel équipement en cours de réalisation, il sera plus ouvert,

plus ludique et surtout multi support !

En mêlant les supports, en diffusant le multi média sur l'ensemble de la médiathèque, l'aménagement favorisera l'interactivité et la rencontre intergénérationnelle. De nouveaux espaces spécialisés seront également créés : espaces actualités en lien avec le Point Information Jeunesse, salle d'animation et d'auto formation coins lecture.



Pour cette opération d'un coût prévisionnel de 4 850 000 € HT, des financements ont été obtenus auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat. Les travaux doivent se terminer au printemps.

L'ouverture au sein du nouvel équipement est annoncée pour fin mai.

D'autres projets sont bien sûr programmés par la CABA : l'environnement – les transports – l'urbanisme.

Retrouvez toutes les infos de la CABA sur le site : [HYPERLINK "http://www.caba.fr" www.caba.fr](http://www.caba.fr).

Accueil : 41, rue des carmes – 15000 AURILLAC. Tél : 04.71.46.86.30 fax : 04.71.46.86.32

Centre Technique Communautaire (CTC) : 195, avenue du Général Leclerc – 15000 AURILLAC – 04.71.48.48.50

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac – La Ponétie – 04.71.48.26.80

Régie des eaux : CTC 04.71.46.86.38

Urgences EAU et ASSAINISSEMENT : CTC 04.71.46.48.60

André FREYSSINIER

Nouveau « look » pour la bibliothèque !

Livres, cassettes, vidéos compacts y sont à la disposition gratuite des enfants et adultes grâce à la bibliothèque centrale de prêt du Cantal et au concours de la médiathèque d'Aurillac.

Nouvellement aménagée au rez-de-chaussée du bâtiment scolaire, cette bibliothèque continue à se développer.



Cet aménagement permet de lui redonner un impact grandissant chaque jour si l'on en juge les demandes formulées par les enfants et les usagers.

Ses heures d'ouverture correspondent bien au besoin des enfants et la présence de personnel employé par la mairie en assure le fonctionnement.

Tous ces facteurs sont propices pour augmenter encore son audience.

Les horaires : mardi, jeudi et vendredi : de 14 H à 17 Heures.

André FREYSSINIER «Adjoint»



BUDGET 2010



Le 8 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2009 et le vote des budgets primitifs 2010 en présence de Monsieur COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières.

Le compte administratif 2009 fait ressortir un excédent de 157 378.87 €, le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2009 s'élevant à 639 496.35 € contre un montant de dépenses de 505 019.93 €.

En investissement, compte tenu des opérations restant à réaliser correspondant au programme de travaux de voirie 2009, à la fin de l'aménagement du lotissement COUDERC et à l'aménagement du local technique, le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 100 491.36 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2010 s'élève donc à 56 887.51 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur COUDERT, receveur percepteur.

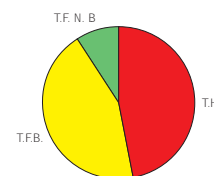
Le montant du budget primitif 2010 s'établit ainsi à 1 784 167.87 € se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 728 792.51 €
Section Investissement : 1 055 375.36 €

Pour 2010, l'augmentation des taux votés est de 1 %.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2010 :

T.H	124 942,00
T.F.B	117 768,00
T.F.N.B	23 876,00
TOTAL	266 586,00



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
T.H.	14,48	14,70	15,16	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90
T.F.B.	19,88	20,18	21,39	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83
T.F.N.B	78,66	79,84	79,98	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09

Les bases d'imposition imposées par l'Etat ont été revalorisées de 1,2 %. La commune pour sa part, a décidé une augmentation du produit attendu de 1% représentant une somme de 2.639€ en plus par rapport à 2009.

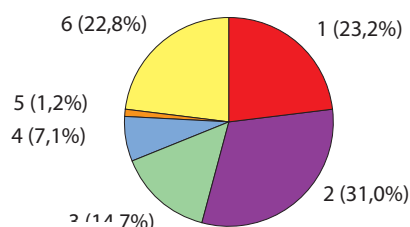
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à la somme de 728 792,51 €

Les dépenses se décomposent comme suit :

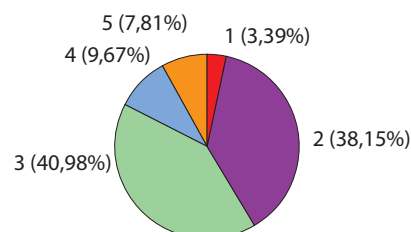
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	169 301.51 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	225 650.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	107 390.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	52 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	8 451.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	166 000.00 €

Répartition en pourcentage

Les Dépenses



Les Recettes



Les recettes :

1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	24 700.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité	278 058.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	298 647.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CAE et CAV, participations diverses (pour Syndicat d'Electrification)	70 500.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2009)	56 887.51 €

Ce budget permet un virement à la section d'investissement de 166 000 €.

BUDGET 2010



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 1 055 375,36 €

* Opérations financières comprenant	
- Les remboursements du capital d'emprunt	104 000.00 €
- Régularisation écritures 2009	11 000.00 €
- Travaux en régie	15 000.00 €
- Résultat reporté	182 170.36 €
* Programme de voirie :	
- Travaux de voirie 2010 (rue des pommiers, enrochement Reilhaguet, sécurisation Route Impériale, installation borne incendie ...)	53 483.00 €
- Achat voirie pour lotissement à Brousse (M. Semeteys)	6 000.00 €
- Programme voirie 2009 (RAR)	5 920.00 €
* Achat tracteur / épareuse / étrave	88 000.00 €
* Dispositif PASS FONCIER	11 500.00 €
* Accès lotissement privé (PVR)	57 800.00 €
* Aménagement Aire de jeux	10 000.00 €
* Aménagement accès Maison de retraite	11 589.00 €
* Restructuration du cimetière	
- Procédure de reprise de concessions abandonnées (3ème phase) RAR	1 700.00 €
- Columbarium	10 000.00 €
* Acquisitions diverses	
• Logiciels mairie et maintenance	2 200.00 €
• Ecole Numérique Rurale	14 000.00 €
• Borne à incendie à remplacer à Lestoubeyre RAR	1 500.00 €
• Tables cantine	2 000.00 €
• Raccordement GAZ cantine	2 500.00 €
• Bureau Informatique mairie	1 000.00 €
• Panneaux signalétique	3 000.00 €
• Acquisition de défibrillateurs	4 000.00 €
* Travaux Éclairage Public	5 000.00 €
• Bâtiments communaux :	
- Local technique et aménagement plate-forme	420 000.00 €
- Portes local atelier communal	3 000.00 €
- Sécurisation toiture église	18 000.00 €
- Réfection marches mairie	10 000.00 €
* Fonds de concours (Gymnase Naucelles)	1 013.00 €

BUDGET 2010



Ces dépenses sont financées par :

Virement de la section de fonctionnement	166 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 491.36 €
FCTVA	53 000.00 €
Taxe Locale d'Équipement	3 781.00 €
Ventes de terrain	4 200.00 €
Réserve ministérielle / Local technique et plate-forme	30 000.00 €
Fonds de concours Conseil Général pour aménagement traverse Brousse (RAR)	17 000.00 €
DGE Plate-forme et local technique dont 37 901 € RAR	69 901.00 €
DGE : Aménagement Voie Communale de Messac (RAR)	41 919.00 €
FEC : Aménagement Voie Communale de Messac (solde)	7 896.00 €
Participation PVR COUDERC (RAR)	97 000.00 €
Participation Etat : Ecole Numérique Rurale	1 687.00 €
Participation Etat PASS FONCIER	5 500.00 €
Emprunt à prévoir (RAR)	362 000.00 €
Emprunt 2010	95 000.00 €

RAR : Reste à réaliser sur année n-1

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Est inscrite la somme de 527 887.05 € représentant outre la fin des travaux du lotissement, l'acquisition de nouvelles réserves foncières.

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : Ce budget prévisionnel s'élève à la somme de 680 853.82 € reprenant le résultat de l'exercice précédent et les remboursements des emprunts compensés en recettes par les revenus des loyers versé par les Cités Cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement.

En investissement, est prévue la somme de 1 448 048.50 € représentant en dépenses le solde des travaux de construction, le remboursement du prêt relais TVA. En recettes, sont inscrits les soldes de subventions et le remboursement du FCTVA.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 20 107.93 €. Les principales dépenses pour 2010 sont la confection des colis de Noël, la fête des mères, le repas des Aînés et la rémunération d'un contrat CAE avec une prise en charge de l'Etat fixée à 90 %. Une prévision est réalisée pour subvention les voyages scolaires des élèves du secondaire et pour des secours exceptionnels sollicités auprès de la commission.

L'Adjoint aux Finances et à la Communication
André Freyssinier

Subventions aux associations :

	2010
Association des Parents d'élèves :	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines (selon justificatifs de transport)	1 300,00 €
Classe de mer	1 700,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Football Club Reilhacois	1 100,00 €
Subvention TOURNOI FEMININ	300,00 €
Subvention Entente Vallée de l'Authre	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	60,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois (subvention habituelle)	350,00 €
Le Tilleul Reilhacois (Concours ADAPEI)	300,00 €
Comité des Fêtes (subvention habituelle)	1 200,00 €
Subvention location podium	200,00 €
Subvention course cycliste	250,00 €
Bibliothèque sonore	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
EPICERIE SOCIALE	200,00 €
Association donneurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €
Tempête XYNTIA ET SOLIDARITE HAITI	400,00 €
S/TOTAL des subventions attribuées	12 410,00 €
PROVISION	2 590,00 €
TOTAL PREVU	15 000,00 €

DÉFIBRILLATEURS RECENSEMENT MILITAIRE



DEFIBRILLATEURS

Dans le cadre de la sécurité et de la protection de la population et pour faire face à des cas d'urgence touchant à la vie, principalement sur le plan cardiaque la commune de Reilhac a fait l'acquisition de deux défibrillateurs situés, l'un à la salle polyvalente (à l'extérieur), le deuxième aux vestiaires du Foot Ball Club ou se regroupent de nombreux jeunes pratiquant le sport.

L'Adjoint
André Freyssinier



RECENSEMENT MILITAIRE

De puis le 1^{er} Janvier 1999 tous les jeunes français garçons et filles qui ont 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, (ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger).

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

Cette attestation sera réclamée à tout examen, ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La Commune de Reilhac mise sur du matériel nouveau

Considérant que le matériel pour effectuer certains travaux dans la commune et mis à disposition des employés communaux ne convenait plus, le conseil municipal a pris la décision après en avoir débattu et examiné les points positifs, de procéder à investir sur l'achat d'un tracteur avec les divers sous équipements compatibles à son utilisation.

Jusqu'à ce jour seul le toyota répondait à ces travaux en régie, mais restait un élément devenu très insuffisant, surtout si l'on se réfère aux compétences de nos deux employés municipaux aptes, par la formation et l'expérience acquises à développer et étendre les travaux en régie sur lesquels la commune peut récupérer la TVA. C'est ainsi que la commune a complémentarisé les tâches du matériel existant et a pu dès le mois d'octobre prendre en charge la réalisation de divers travaux, entretien des routes communales, taille des tertres, déneigement ou là, l'efficacité et la rapidité sont apparues de façon très concrète cet hiver, la neige est tombée en abondance. Les propos tenus par la quasi-totalité des habitants en sont le témoignage.



Déjà ces quelques exemples mis à profit par ce nouveau matériel annonce pour l'avenir de bonnes perspectives en augmentant les possibilités d'intervention de la commune et en même temps de réduire le coût pour le budget.



L'Adjoint
André Freyssinier

DON DU SANG



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC – REILHAC)

Au côté de l'EFS (Etablissement Français du Sang) les associations de donneurs et de malades défendent ardemment les principes de l'éthique de la transfusion sanguine : Anonymat, volontariat, bénévolat, et gratuité, et jouent un rôle essentiel dans la promotion du Don.

-1) LE DON DE SANG TOTAL :

Avec l'équipe de l'EFS du site d'Aurillac qui gère le secrétariat, l'entretien médical avec contrôle de l'hémoglobine (qui permet d'éviter le prélèvement de donneurs anémiés) et le prélèvement, l'équipe de bénévoles s'occupe de l'accueil, de la collation, de la préparation et du rangement de la salle.

Par an la fréquence de dons du Sang Total est de 6 fois chez les hommes et 4 chez les femmes.

Toute personne entre 18 et 70 ans en bonne santé peut faire un don

Petit rappel : Le don de plasma se fait à l'EFS au Centre Hospitalier d'Aurillac de 18 à 65 ans.

Le don de moelle osseuse : pour s'inscrire sur les fichiers s'adresser au labo HLA à Clermont Ferrand.

Les malades ont besoin des donneurs
Faire un don est un acte citoyen

-2) LA VIE DE L'ASSOCIATION EN 2010 :

• COLLECTES :

Trois collectes ont eu lieu : Janvier, Mai, parrainée par le Tennis Club de Jussac, Octobre.

LA JOURNEE MONDIALE DU DONNEUR DE SANG a lieu tous les ans le 14 Juin, de nombreuses actions sont réalisées en France ce jour là, nous avons participé à cet événement par deux randonnées pédestres :

Le 29 Mai à JUSSAC –REILHAC, un goûter a réuni les marcheurs en fin d'après-midi.

Le 5 Juin à MARMANHAC, un grand merci à l'association les Sentiers de l'Authre qui a participé à l'organisation de cette ballade et a offert le goûter.

Le tirage de la Tombola « cœur de la vie » a permis de gagner des paniers garnis, merci aux patrons des Bars : Le Cantou Jussac, Le Pont d'Authre Jussac, Le Prado Jussac, Le Bar des Amis Marmanhac, Chez Sylvie et Pascal Reilhac.

L'ENVOI DE CARTES D'ANNIVERSAIRE :

Les jeunes qui ont eu 18 ans sont invités à rejoindre la grande famille des donneurs de sang.

LA PARTICIPATION A LA FETE DES ECOLES :

Fin juin dans les trois communes, l'Association en accord avec les directeurs des Ecoles et les APE a organisée un lâcher de ballons afin de sensibiliser petits et grands aux Dons.

L'ASSEMBLEE GENERALE a eu lieu le 5 Février en présence du Docteur CARRIERES, du Président de l'UD Albert VINAS – Maurice DURAND – et des représentants des Maires.

Bilan moral et financier ont été présentés puis votés

Le Bureau reste inchangé :

Présidente : Christiane SOUBRIER, Reilhac

Vice Présidente : Eliane BLANC, Reilhac

Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER, St Paul des Landes

Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE, Reilhac

Secrétaire : Yvette ROLLAND, Reilhac

Secrétaire Adjointe : Ginette APCHIN, REILHAC

René BIOULAC a souhaité cesser son activité au sein du Conseil d'Administration, bénévole très actif, qu'il soit vivement remercié pour toutes ces années de présence.

Deux nouveaux Membres ont rejoint le Conseil : Corinne LAFON et Paul GINIUX, qu'ils soient les bienvenus.

De très nombreux diplômés ont été discernés récompensant la générosité et la fidélité des donneurs.

Le pot de l'amitié a été offert par la municipalité de Jussac en fin d'Assemblée.

**APPEL A LA GENEROSITE :
JE CHOISIS DE CHANGER DES VIES
JE DONNE MON SANG.
CHACUN DE NOUS PEUT AVOIR
BESOIN DE SANG DEMAIN.**

CALENDRIER 2011 :

Prochaines collectes : Mardi 11 Janvier 2011 – Mardi 3 Mai 2011 - Mardi 4 Octobre 2011

De 16Heures à 19h15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

L'Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 28 Janvier 2011 à 18h30 salle des loisirs à Jussac.

Les Responsables

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES



Selon les fonds dont il dispose, la quasi-totalité votés lors du budget primitif, le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

- Apporte ponctuellement son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- Peu créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre parfois leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Présidé par le Maire J P Picard, son bureau est composé de membres élus et de membres nommés. Membres élus : Mesdames Ginette Apchin, Viviane Fontanille, Christiane Soubrier, et Monsieur Simon Bouldoyré.

Les Membres nommés sont Juliette Lapouble, Marie-Jo Labertrandie, Isabelle Meyniel, et Eliane Blanc.

En 2010 quelques soutiens financiers ont été apportés à des personnes dans le besoin. Les aides peuvent aussi concerner des Jeunes dans leur temps de scolarité par des aides vacances ou voyages scolaires concernant des lycéens.

Notre commune reste membre de l'épicerie sociale.



Accueil Boutique Conseil

- Qui sommes-nous ?

Une association loi 1901 créée en 1999 par le C.C.A.S d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours populaire, et la Société St Vincent de Paul.

- Pourquoi une épicerie sociale ?

Pour acheter des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût.

- Qui peut en bénéficier ?

Des personnes en difficultés financières momentanées dont le dossier a été accepté en commission d'admission. Le dossier est à constituer auprès d'un travailleur social.

- Comment ça marche ?

Les personnes bénéficiaires peuvent venir faire leurs achats plusieurs fois par mois sur rendez-vous. Un pouvoir d'achat mensuel leur est attribué ainsi qu'un taux de participation en fonction de leur situation financière (25% ou 50% du prix en magasin).

Les économies réalisées doivent servir à atteindre les objectifs prévus avec la Conseillère en économie sociale et familiale.

Ouverture : Mardi de 9h-11h30 Jeudi 9h-11h30 et 14h-17h

Les membres du CCAS aidés par des bénévoles ont également eu le plaisir de cuisiner le repas offert aux aînés (plus de 65 ans) le jour de la fête des Grands-Mères. Repas qui, vous pouvez le deviner s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et rendu digeste, par quelques pas de danse offert par nos musiciens bénévoles de Reilhac.

Chaque Mamie s'est vu remettre un petit bouquet de fleurs « annonce du printemps ».

La traditionnelle rose a été distribuée à domicile à toutes les Mamans de la com-

mune pour la fête des Mères, avec beaucoup de gentillesse par les Membres du CCAS.



Enfin pour clôturer l'année, les plus de 70 ans ont pu « visiter » leur colis de friandises offerts toujours par le CCAS et distribué à domicile par les membres de la Commission, ainsi qu'une boîte de chocolat aux personnes de la commune en maison de retraite.



En ce qui concerne le centre local d'information et de coordination (Le CLIC), il est rappelé que les personnes de plus de 60 ans ont à leur disposition cet organisme pour tout ce qui est problème administratif ou soutien et aide à la personne. Il peut être contacté à Aurillac (locaux du CCAS de la ville) 12 Rue de la Coste ,téléphone 04 71 45 47 46 ou appeler la Mairie de Reilhac 04 71 63 00 63.

Le CCAS joue un rôle important dans la commune même si ses moyens financiers sont tributaires des finances de la commune, avec la possibilité d'acceptation de dons. Cet organisme est basé sur sa proximité avec tout ce qui concerne l'action sociale et ses décisions restent la prérogative de ses membres.

Les Membres du CCAS

VOEUX DU MAIRE



DES VŒUX POUR LES REILHACOISES ET LES REILHACOIS

Encore une fois en ce début d'année et pour rester dans la tradition les Reilhacois n'ont pas boudé l'invitation de Jean Pierre Picard et de son conseil municipal auxquels s'étaient joints l'ensemble du personnel communal pour les vœux, en effet la salle des fêtes était bien remplie.

C'est devant ce parterre d'invités où l'on pouvait remarquer la présence de nombreux Présidents d'Associations, les Membres du C.C.A.S, et une partie des habitants de Reilhac que le Maire présentait ses vœux « ...une année est passée une autre commence ou malgré la morosité ambiante, nous gardons l'espoir d'un monde meilleur, d'une société plus juste, plus humaine, Mesdames Messieurs, chers Amis, c'est avec un immense plaisir que je vous accueille, dans cette salle des fêtes pour une soirée conviviale, décontractée et amicale.



Je forme à l'intention de tous les Reilhacois, de vous tous ici présents, de vos familles et de vos amis, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

J'ai une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quitté en 2010 ceux qui souffrent physiquement ou moralement et je souhaite que l'année qui commence soit porteuse d'espoir et de lendemains meilleurs. Notre premier souci, à nous élus, est que chaque Administré se sente bien à Reilhac. C'est cela le but de notre engagement, agir pour l'intérêt général »



Puis comme il est d'usage Jean Pierre Picard profitait de cette cérémonie pour retraçait un rapide bilan de l'année écoulée et des divers investissements réalisés touchant particulièrement à la sécurité des piétons, des enfants, par la mise en place de ralentisseurs d'aire de jeux, l'achat de défibrillateurs mais aussi de travaux de voirie et la construction des ateliers municipaux. Il évoquait également l'achat du tracteur avec tous les accessoires utiles sans oublier les divers lotissements mis en route ou terminés et de citer que depuis 2000, 81 constructions avaient vu le jour dont 17 en 2010.

Pour évoquer les projets 2011 en plus de la finition du local technique il annonçait l'aménagement de la plate forme multi-activités avec un terrain d'entraînement pour le foot, un terrain de pétanque, une aire de jeux pour les enfants.

Puis sur un plan plus général il abordait la situation nationale et celles des collectivités « ...notre pays traverse une crise financière et économique sans précédent. Déficit du budget de l'Etat, suppression de la taxe professionnelle, tous ces évènements vont avoir une répercussion sur le budget de nos communes puisque que le gouvernement a annoncé le gel des dotations aux collectivités pour trois ans... nous vivons actuellement une période où nous n'avons, nous, les élus aucune visibilité sur l'avenir..... »

Enfin après avoir mentionné les diverses réalisations de la CABA et celles à venir sur l'ensemble des équipements structurants dont le chantier d'assainissement de la Vallée de l' Authre, le MAIRE, en profitait pour s'adresser au personnel communal, aux associations, aux services de l'Etat, du Département et à tous les acteurs économiques de la commune mais aussi à toutes les entreprises qui participent à l'épanouissement de notre commune et les remerciait bien chaleureusement.

Avant d'inviter les présents à lever le verre à cette nouvelle année il s'adressait aux Reilhacois «merci d'être venus si nombreux et de m'avoir écouté. C'est à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement citoyen sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie.» Meilleurs vœux pour 2011.

L'Adjoint
André Freyssinier

TRAVAUX 2010



Suite à un choix réfléchi, votre municipalité a décidé de réaliser cette année 2010 le programme de travaux de voirie suivant :

- **Élargissement avec enrochement, rue des granges à Reilhaguet.**
- **Sécurisation au droit de la salle polyvalente, route impériale.**
- **Réfection de la rue des pommiers.**
- **Reprise de la route de Reilhaguet.**

Rue des Granges :

Les travaux ont consisté en l'élargissement dans une partie particulièrement étroite, et au goudronnage de la voirie. L'enrochement mis en place lors de ces travaux a permis de soutenir l'assise de la rue. Ces travaux ont été réalisés avec le concours des riverains qui ont participé pour la part les concernant.



Route Impériale :

La mise en place de 3 ralentisseurs implantés dans une zone 30 a permis de sécuriser cette rue. Cet endroit où certains véhicules circulaient à des vitesses excessives méritait un tel traitement. Il semble que la solution choisie soit la bonne, pour la sécurité de tous.



Rue des Pommiers :

Cette rue dont le revêtement était particulièrement dégradé a retrouvé une nouvelle jeunesse. Le calibrage de la voie, le goudronnage en tri couche bi-couleur et les aménagements des accotements ont été réalisés dans de bonnes conditions pour un résultat très satisfaisant.



Route de Reilhaguet :

Il a été procédé au rafraîchissement de la voirie de Reilhaguet du bourg jusqu'au village par une reprise des parties dégradées.

Autres travaux :

- Construction de l'atelier municipal.
- Création d'un parc de jeux pour jeunes enfants aux Violettes.
- Plantations Rue du pré vert.
- Installation d'une barrière de sécurité routière à Brousse, Rue de la fontaine.
- Construction d'un abri bus, Rue de la Liberté, près du centre bourg.

Atelier municipal :

L'année 2010 a vu la mise en œuvre du chantier de construction de l'atelier municipal.

Cet ouvrage réalisé sous la responsabilité de l'architecte Daniel Marot sera terminé courant 2011. Il permettra au personnel communal de travailler dans de très bonnes conditions.

Les abords seront traités en parkings en liaison avec la plate-forme multi-activités voisine qui devrait voir le jour également en 2011.



TRAVAUX 2010



Parc de jeux :

Les deux employés communaux Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES ont entièrement réalisé ce parc de jeux fermé pour jeunes enfants.

La mise en service en juillet 2010 a été un succès auprès des petits comme des parents.



Plantations :

Dans le cadre de la finition des travaux du lotissement du Pré Vert la partie paysagère a été terminée par l'entreprise « Bois et Paysage ».

Elle a été complétée par la mise en place, à l'entrée et à la sortie du lotissement, de deux massifs arborés réalisés par les employés communaux.



Barrière de sécurité routière :

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village de Brousse, le Conseil Général du Cantal, à la demande de la commune de Reilhac, a mis en place, sur une cinquantaine de mètres, une barrière de sécurité routière, finition bois.

Ce dispositif sera complété par la mise en place d'une main courante en rondins de bois, dans le prolongement de cette barrière, le long de la voie, rue de la fontaine.

Le financement de ce reliquat de travaux programmés est prévu par le Conseil Général dans le cadre d'un accord passé avec notre commune.



Abri bus :

En coopération avec la CABA et la STABUS il a été installé un abri bus dans le centre bourg du village, rue de la liberté.



Travaux en régie :

Les travaux en régies sont des travaux réalisés par les employés communaux de Reilhac.



- Parc de jeux pour jeunes enfants aux Violettes.
- Plantations rue du pré vert.
- Travaux d'épaveuse et de déneigement sur les voies communales avec le nouveau matériel acquis par la commune. (Tracteur et matériel adapté)
- Ecole :
- Aménagement du bureau de la directrice.
- Aménagement de l'école numérique.
- Tracés de marelles dans la cour.
- Installation de bancs dans le bourg
- Entourage de poubelles.
- Maçonnerie de l'abri bus du bourg.



Nous tenons à remercier ici les deux employés communaux Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES pour leurs compétences, leur gentillesse et leur disponibilité. Merci à eux.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme : VIDAL Christian.
Le conseiller délégué aux travaux : VERNET Francis.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

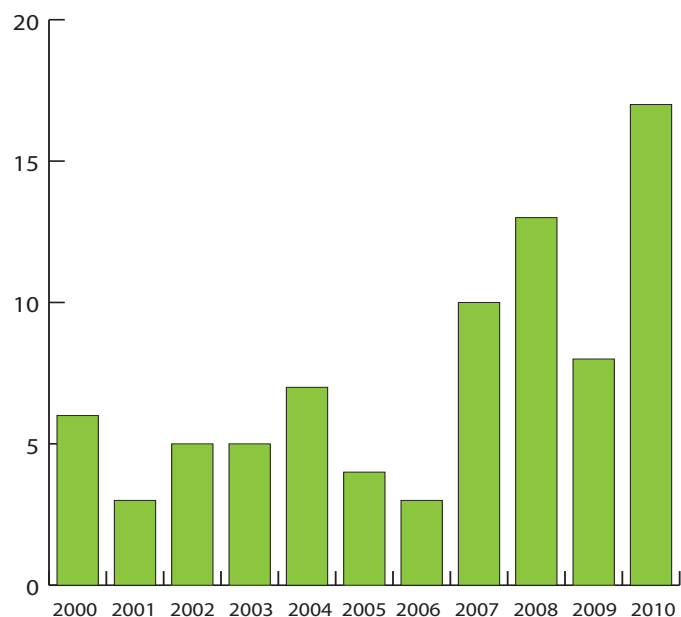


En 2010 la commune de Reilhac a délivré :

- 21 Permis de construire dont 17 pour une habitation.
- 30 Déclarations préalables.
- 31 Demandes de certificat d'urbanisme.

Depuis quelques années les constructions neuves sont en nette recrudescence sur notre commune. L'habitat isolé continue d'évoluer. En 2010 quatre lotissements se sont terminés ou sont en voie de réalisation.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la construction à Reilhac durant ces dernières années.



Point sur les lotissements achevés ou en construction en 2010.

Rue du pré vert :

Les huit pavillons qui composent ce lotissement communal sont aujourd'hui terminés et habités. Les derniers aménagements extérieurs, notamment les plantations, sont réalisés ce qui nous donne un ensemble harmonieux et agréable à vivre.



Allée des jonquilles :

Les huit pavillons locatifs réalisés par la société « Polygone » sont terminés et habités. La voirie et les abords ont été rétrocedés à la commune qui se chargera de leur entretien.



Lotissement rue des alouettes :

A ce jour 8 permis de construire sur 16 terrains disponibles ont été délivrés. Les constructions sortent de terre. La commune attend que l'avancée des travaux de construction soit conséquente avant d'entreprendre les travaux de finition de voirie et des aménagements prévus au cahier des charges du lotissement.



Lotissement Barande, à Brousse :

A ce jour 4 permis de construire sur 5 terrains disponibles ont été délivrés. Les travaux de construction avance à un bon rythme.

Bienvenue à tous ces nouveaux habitants de REILHAC.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Etude de la plate-forme multi-activités au stade :

Le projet de plate-forme multi-activités prévue sous le stade de football a été étudié tout au long de l'année 2010.

Après avoir pris les avis de personnes compétentes, des associations communales concernées et du CAUE (Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), une visite sur le terrain avec son architecte conseil Mme Crystians a permis de définir les premiers contours du projet. Le cabinet « Claveirole et Coudon », géomètres experts, a été chargé de l'étude du projet.

Les nouveaux équipements seront :

- Un terrain d'entraînement pour le football.
- Un terrain de pétanque d'une capacité de 64 équipes.
- Une aire de jeux pour enfants.

Le document ci-dessous donne les grandes lignes du projet tel qu'il est arrêté à ce jour.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Amélioration de la sécurité sur la commune :

L'amélioration de la signalisation et la sécurité routière se poursuit :

- Mise en place d'une zone 30 et de 3 ralentisseurs, Route impériale.
- Mise en place d'une barrière de sécurité à Brousse, Rue de la fontaine.
- Mise en place de miroirs routiers à des points dangereux .
- Mise en place de signalisation supplémentaire, en particulier de STOP, rue de la liberté.

La sécurité routière est une préoccupation constante de votre municipalité qui est à l'écoute des Reilhacois en vue de sa constante amélioration.

Informations

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser à AURILLAC
(du lundi au samedi de 8h30 à 18h30) – tel : 04.71.64.51.08

- Déchetterie des Quatre Chemins

ZA les Quatre Chemins à NAUCELLES
(du lundi au samedi de 8h30 à 18h30) – tel 04 71 43 05 76

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme assure une permanence, sur rendez vous, tous les mardis de 9h30 à 11h30.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme : VIDAL Christian.
Le conseiller délégué aux travaux : VERNET Francis.

ECOLE AUGUSTE BANCHAREL



ECOLE AUGUSTE BANCHAREL



Effectif : 75 élèves

Equipe enseignante :

Me VIDAL Marie Pierre PS/MS

Mr TOIRE Jean Michel GS/CP

Me SOULIE / Melle GACHE CE1/CE2

Me TEIL CM1/CM2

Melle BLIN le vendredi

ATSEM : Me LAJARRIGE Claudine

Agents territoriaux :

Me LEYBROS Simone

Me LACOSTE Catherine

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30/11h30
13h30/16h30

Aide personnalisée : 12h50/13h20

L'école a un effectif de 75 élèves. L'équipe a accueilli une nouvelle institutrice Melle GACHE. Elle remplace Madame LANTUEJOL durant son congé maternité.

L'équipe enseignante a choisi d'axer son travail sur la maîtrise du socle commun, le volet artistique et culturel, la vie citoyenne et scolaire et la personnalisation des parcours. La classe de GS/CP effectuera un séjour au Lioran au mois de juin 2011.

Comme chaque année, les enfants de l'école grâce à une APE active pourront assister à des spectacles ou expositions culturelles. Ils participeront tout au long de l'année à des rencontres sportives. Les enfants iront à la piscine.

La Directrice
TEIL F.



Permis piéton avec la participation de la gendarmerie



APE 2010



Comme chaque année, les enfants ont participé à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires, malgré l'effectif réduit de l'équipe active de l'A.P.E.

Ces activités, en grande partie financée par l'A.P.E. sont aussi bien culturelles, sportives, que ludiques.

- Les sorties culturelles, avec les expositions, le théâtre, la découverte d'un cours d'eau avec l'intervention d'un animateur extérieur.
- Les sorties sportives, avec USEP, les JMF, ou encore le Cross à la Ponétie. Cette année les séances de piscines pour les classes de GS au CM2 ont eu lieu avec l'intervention d'un maître nageur pris en charge par l'A.P.E. et des subventions de la mairie pour le transport. Pour les plus petits, (PS - MS), la découverte du monde équestre était au rendez-vous.
- Initiation à la pétanque pour les CM1 et CM2, avec là aussi un intervenant, qui s'est terminée par un tournoi au gymnase de Naucelles avec l'ensemble des écoles environnantes.

Au cours de l'année, plusieurs activités extrascolaires ont été maintenues :

- Tout d'abord, la création d'une activité théâtre, avec une professionnelle, le mercredi matin a regroupé une dizaine d'enfants,
 - Le maintien du club des Vieilles Pies, sous la houlette de Mme Touraille et de M. Darnis,
 - La naissance d'un atelier de lecture le mercredi matin avec la participation de Mme Abadie et de Mme Maurios.
- Nous remercions chaleureusement tous ces intervenants bénévoles qui ont permis la bonne marche de ces activités.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également différentes manifestations réparties sur toute l'année :

- Le Noël des enfants, une journée bien remplie avec son traditionnel repas organisé par la mairie, l'arrivée du Père Noël et des promenades à dos d'ânes l'après-midi.
- Pour l'épiphanie, l'A.P.E. a offert aux enfants, aux familles, aux enseignants ainsi qu'à l'ensemble de la municipalité et personnel communal la galette des rois.



- Le Quine annuel s'est déroulé pendant l'hiver. Cet événement reste un moment de convivialité entre parents et habitants de Reilhac, le tout dans une ambiance chaleureuse.
- Une première cette année, l'A.P.E. s'est lancée dans l'organisation d'une soirée couscous réunissant une centaine de convives. Un grand merci à notre chef de la soirée, Abdel Ouabdelkhaleq, ainsi qu'au groupe Nigel pour leur concert animant la soirée.
- Le printemps a été marqué par le voyage en classe de mer pour les CM1 et CM2 à la Tranche-sur-Mer. Ce séjour a été financé par les parents, la municipalité et l'A.P.E.

- Pour les autres enfants, le voyage de fin d'année s'est déroulé à la ferme pédagogique du Daudé à Omps.

- L'année s'est achevée par sa traditionnelle fête de l'école avec de nombreux spectacles préparés minutieusement par les enfants et l'équipe enseignante, le spectacle de l'activité théâtre et l'exposition des travaux des enfants. En soirée un repas champêtre suivi de son spectacle de magie a clôturé cette soirée ainsi que cette année scolaire.



Une nouvelle fois un grand merci à la municipalité pour son soutien financier et matériel ainsi qu'aux enseignants, aux parents, aux membres actifs (certes peu nombreux) qui contribuent à animer l'association et de ce fait l'école de nos enfants.

La nouvelle Assemblée Générale s'est tenue en septembre et le nouveau bureau se compose comme suit :

- Co-présidents :
M. BONNET Alexandre
M. HAUDIQUET Damien

- Trésorières :
Mme CHAMPEL Anne
Mme TOURAILLE Sophie

- Secrétaires :
Mme RODRIGUES Claire
Mme ABADIE Anne-Lise
Le BUREAU

Le Président de l'APE
Alexandre Bonnet



SPECIAL NOËL ECOLE ET APE

L'année s'est terminée par le Noël des enfants sous la neige. Le Père Noël du secteur de Reilhac, en cette fin d'année et pour l'occasion, n'a pas hésité à s'entourer de transporteurs tous terrains et « adaptés à l'alerte blanche... » en l'occurrence des ânes du Poitou... dirigés avec compétence sans GPS. Nous ne saurons pas quel chemin a été emprunté cheminée ou pas ... à chacun de rêver... Mais ce qui est certain, les ânes se sont retrouvés devant l'École Auguste Bancharel, chargés de jouets. La suite à voir en photos et à la fin le Père Noël a failli y perdre ses deux ânes...



Pour les Petits et les plus Grands une après midi de joies...
Vive l'École...
Merci à l' A.P.E



L'Adjoint
André Freyssinier

Le Père Noël à REILHAC

Depuis plusieurs années à Reilhac nous avons chaque année à l'époque de Noël la visite du Père Noël et curiosité il se manifeste particulièrement là où se trouvent des enfants en bas âge.

Forcément intrigués par cet aspect des choses, nous les élus, et même de nombreux habitants de la commune avons voulu approfondir ces nombreux chuchotements ayant cours de ci et de là... « nous avons aperçu, nous dit-on le père Noël avec un sac à dos, se rendre dans telle ou telle maison et en principe celles où se trouvent des enfants mais sans grandes précisions... d'autres l'on aperçu vers minuit sur la place de la mairie ou même dans la cour de l'école... ». Mais le mystère du « manteau rouge » reste entier.

Certains nous ont suggéré qu'il se nommait Philippe et qu'il s'habillait tout en rouge.... Mais des Philippe il y en a de nombreux dans Reilhac et un que nous connaissons bien Philippe Terrisse ne se prête pas beaucoup à déambuler dans les maisons de cheminées en cheminées pour approvisionner les enfants en jouets, la, le dicton est affirmatif le Père Noël arrive toujours par la cheminée... Nous avons de ce fait interrogé les Philippes de la commune, car même nous les adultes, restons très perplexes sur cette affaire. Pour Philippe Terrisse, il nous a formellement démenti ces rumeurs et persuadé qu'il n'avait aucune affinité à courir d'une cheminée à l'autre... Et que nous devons chercher ailleurs pour éclaircir ce mystère.

Nous avons été un peu rassurés de penser que le vrai le Père Noël connaissait bien les cheminées de notre commune. Mais toujours en quête d'informations, nous avons quand même remercié Philippe Terrisse de nous avoir permis de rêver un peu, en pensant toutefois qu'il n'était peut être pas étranger à cette affaire en l'ayant diluée à petite dose dans la commune depuis longtemps, afin que petits et grands nous continuions à croire au Père Noël. Nous le remercions d'avoir gardé ce secret car nous pensons effectivement qu'il le connaît et nous, adultes et enfants, nous sommes contraints d'y croire encore plus surtout depuis cette enquête menée par des agents compétents et hors de tous soupçons.

Merci Philippe de savoir que tu n'es pas le Père Noël.

L'Adjoint
André Freyssinier

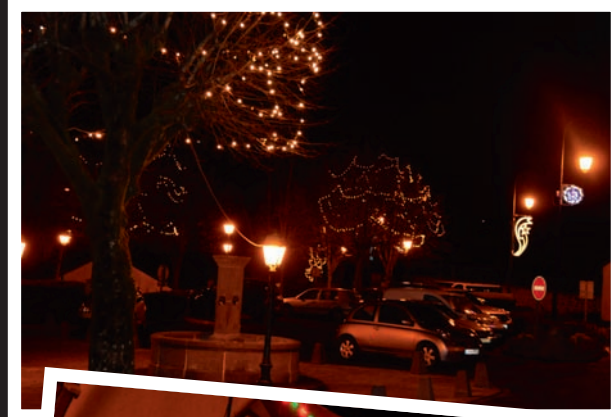


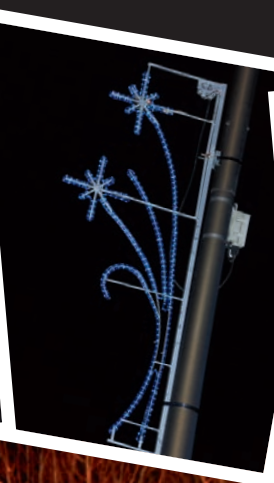


Iluminacions Reithac



Fete de Noel





L'Adjoint
André
Freysinier

CENTRE SOCIAL VALLEE DE L'AUTHRE



Deux mots par leur contenu ont occupé beaucoup de place en cette année écoulée ; ces mots sont « bilan* et diagnostic** » : ils ont abouti à la réalisation du projet social, à l'élaboration du nouveau projet animation collective famille et du projet relais accueil petite enfance.

Demandé par la CAF, ce travail, après cinq ans d'existence du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, a permis aux administrateurs et à l'équipe des professionnels de faire le bilan et de réfléchir à l'avenir.

*Le bilan a souligné

- la cohérence et l'évolution des services
- la couverture de l'ensemble du territoire par les services
- le déplacement intercommunal des adhérents
- la complémentarité engagée avec les collectivités
- l'implication des habitants des 7 communes

Les communes ont choisi de transférer une partie de leurs compétences au Centre Social ; ce transfert a été réalisé dans le respect des missions et des fonctions de chacun

Après avoir réalisé les missions primordiales de mutualisation des moyens humains, financiers et logistiques, le Centre Social, saisi par les habitants, a développé le secteur famille.

** Le diagnostic a accru notre connaissance des problématiques, des spécificités sociales et économiques du territoire. L'ensemble des données recueillies et analysées ont permis d'évaluer les points forts et les faiblesses du Centre Social.

Diagnostic et bilan ont contribué à fixer les objectifs et les enjeux nouveaux du Centre Social :

- maintenir l'offre de services pour les familles
- permettre aux familles de continuer à fréquenter les structures de loisirs
- s'adapter en réfléchissant à une nouvelle organisation des CLSH sur le territoire
- faire vivre les ateliers et le RAM en prenant en compte la contradiction entre l'augmentation de la fréquentation et la restriction du temps de travail du personnel sur ces secteurs
- créer de nouveaux liens avec les partenaires, valoriser les équipements, entretenir l'existant sans créer pour autant de nouvelles actions,



A la continuité des actions maintenant bien établies, nous avons la satisfaction d'ajouter,

- la création d'un poste animateur adolescents grâce à l'attribution d'un poste FONJEP- DDJS
- l'ouverture d'un ALSH aux vacances de Toussaint sur les communes de Marmanhac- Laroquevieille - suite à des demandes de familles et de l'association des Gambadous
- une soirée culturelle (théâtre) en partenariat avec la Saison Culturelle du Théâtre d' Aurillac



Enfin, pour terminer mes propos, j'évoquerai l'atelier théâtre qui a réuni les enfants de l'ALSH du CS et les résidents de la Feuilleraie.

Cet atelier a abouti à la création d'une pièce intitulée « Viens sous mon parapluie ». Sélectionnée parmi 14 projets départementaux, cette initiative

a remporté les Victoires départementales et régionales de l'Accessibilité et a eu l'honneur d'être présentée à Paris dans le cadre du festival « Ensemble, c'est tous ».

Cela a été une expérience marquante pour tous les participants, leur familles, les salariés et les administrateurs, un moment important d'échanges, de découverte de l'autre, d'émotion, de bonheur...

Merci à tous ceux qui permettent au Centre Social d'évoluer

- les financeurs :
- les communes de Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, Teissières-de-Cornet .
- la CNAF et la CAF pour l'ensemble de leur soutien et plus particulièrement pour la subvention d'équipement concernant l'achat du mini-bus.
- l'Etat, le Conseil Général, la CABA, la DDJS, la MSA
- Eliane BALDY pour son investissement dans le cadre de sa mise à disposition par la CAF
- les professionnels
- l'ensemble des bénévoles et les adhérents



CENTRE SOCIAL VALLEE DE L'AUTHRE



L'Assemblée Générale s'est tenue le 22-06-2010 à Marmanhac, avec une bonne participation des familles et une présentation des activités très détaillée.

La présidente
A Sarrazin

CENTRE DE LOISIRS

Dirigé par Anne DELHOSTAL 06 45 15 03 29
Février et Pâques

Les enfants du territoire Intercommunal ont pu ainsi bénéficier du CLSH de Jussac, géré par Familles Rurales, pendant les petites vacances, une semaine en Février et une semaine à Pâques. Le Centre Social Vallée de l'Authre met gratuitement à disposition la directrice du centre de loisirs et gère la logistique.

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2011 : Du 28 février au 4 mars 2011

Attention : Du 2 mai au 6 mai 2010 (2^{ème} semaine des vacances)

Eté : 3/12 ans

Accueil de loisirs sans hébergement . de Naucelles géré par le Centre Social

Accueil de loisirs sans hébergement Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social

Accueil de loisirs sans hébergement de Crandelles géré par le Centre Social

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac

CLSH du mercredi : 3/12 ans

Crandelles : Situé à la maison des loisirs à Crandelles, ouvert les mercredis libérés (toute la journée avec repas) et les mercredis après midis. Transport de ramassage gratuit.

Marmanhac Laroquevieille : Situé à Laroquevieille, ouvert tous les mercredis avec repas

Reilhac : ouvert tous les mercredis matins non libérés

Les inscriptions se font auprès du secrétariat de votre commune

Vous y trouverez le programme d'activités et le fonctionnement détaillé

ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Contact Nicolac RABHI

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes

- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet
- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël... aide aux associations.)
- Pour pratiquer des activités

Relais Assistantes Maternelles

Contact Laure Caufeyt au 06.78.64.51.58

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles Marmanhac et assure une permanence téléphonique tous les lundis après-midi.

LE SECTEUR FAMILLE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac 04.71.46.65.44

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre

Des ateliers divers sont gérés par les adhérents : atelier dessin – atelier l'authre voix (chorale), atelier l'Authre et Moi (théâtre), atelier modelage...

Des promenades en familles et un atelier cinéma sont proposés aux familles.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac 04.71.46.65.44

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles. L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée.

La Plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes et disponibles dans les secrétariats de mairie. Vous trouverez également des informations sur notre site <http://pagesperso-orange.fr/cs-vallee-authre/index.html> ou taper centre social vallée Authre dans votre moteur de recherche.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre au 04.71.47.24.10 (le lundi - mardi - jeudi et vendredi après-midi)

Adhésion au Centre Social obligatoire : 3,5 € enfant ou 10 € famille

COMITÉ DES FÊTES REILHAC



Les années se suivent et ne se ressemblent pas... Heureusement !

Après un marché de Noël 2009 réussi, les membres du Comité des Fêtes se sont retrouvés dès le 22 janvier pour leur première réunion qui outre le fait de déguster la galette, avait comme objet la préparation de la Fête patronale 2010.

Ce fût pas moins de 10 réunions qu'il a fallu organiser pour mettre en place la fête patronale tant attendue des petits et grands.

Après une fête endommagée par le mauvais temps en 2009, les membres du Comité des fêtes ont cette année reconquis l'espace festif en présentant un programme très attractif tout au long de cette journée traditionnelle de la St-Laurent et à laquelle sont fortement attachés les Reilhacoises et Reilhacois mais aussi de très nombreux habitants des communes voisines ou des touristes fidèles à notre Bassin d'Aurillac.

C'est bien sûr, après un long préparatif et démarches : quête auprès des habitants, recherches de sponsors et de subventions, que de nombreuses attractions ont été offertes gratuitement tout au long de ces trois journées.

Le vendredi, les pétanqueurs ont ouvert les hostilités avec 150 participants jouant en triplettes à partir de 20 H 30. Ce n'est que vers de 2 heures du matin que l'on a pu connaître les gagnants. Mais en attendant ce résultat, chacun pouvait se restaurer (frites et sandwiches étaient aussi de la partie). Au cours de la soirée, la tombola commençait ,avec possibilité de gagner la télé.

Quant au samedi après midi la course cycliste « Challenge de la Vallée de l'Authre » organisée par l'ACVA, avec une cinquantaine de participants, et un parcours, à la fois bien conçu, mais avec ses difficultés, pour en augmenter l'agrément, a réjoui de nombreux spectateurs répartis sur tout le circuit aux endroits jugés les plus visuels et attractifs, mais aussi devant la salle polyvalente.



Cette épreuve cycliste se disputant sur trois courses Jussac, Naucelles, Reilhac, était également l'occasion comme l'année précédente pour notre commune d'offrir au vainqueur le « Trophée Louis Faugère » pour marquer à travers ce souvenir et cette attention, son service à la commune, en tant qu' élu au Conseil Municipal depuis plus de 25 ans. Ce sont ses petits enfants qui l'ont remis au vainqueur. De nombreux lots et primes étaient aussi offerts par le Comité des Fêtes et la Commune de REILHAC.



Puis un vin d'honneur offert par la Mairie a clôturé cette manifestation sportive en présence du Maire Jean Pierre Picard, de son adjoint aux associations, Maurice Labertrandie, du Président du Comité des fêtes Daniel Blandin et des divers Responsables et organisateurs de cette épreuve dont le Président de l'ACVA, Mr Valadou.

Pendant ce temps se déroulait sur le terrain de boules situé près de la salle polyvalente le concours de pétanque adultes et enfants. 80 doublettes se sont affrontées devant un public nombreux et ont



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



pu se partager les récompenses tard dans la soirée. Les jeux pour les enfants organisés près de la salle n'ont pas été boudés car ils étaient venus également en nombre.

Pour combattre la chaleur et pouvoir se restaurer, la buvette et l'offre de frites merguez étaient assurés et ont connu, comme de coutume, le succès escompté.

En clôture de soirée, tandis que le concours de pétanque se terminait, le spectacle de « MAEVA » sur chapiteau place de la Mairie commençait. Succès également si l'on considère les nombreux spectateurs. La Chanteuse avec un répertoire de choix a reçu des applaudissements très chaleureux et denses de la part d'un public satisfait profitant en même temps de la douceur du soir.



Les moins fatigués ont encore pu prolonger dans la nuit la « grande soirée disco », accompagnée de toutes les couleurs.... ainsi peuvent aller les saisons....

La journée du dimanche, toujours sous le soleil, est apparue comme très prometteuse dès le matin avec l'installation sur toute la place du vide-grenier ouvert à tous, aussi ces « commerçants d'un jour » étaient nombreux et ont su tout au long de cette journée montrer déjà leurs talents de vendeurs et peut être même s'inspirer du club du Troisième Age où leur stand couvert le matin de gâteaux et tartes confectionnés « maison » était vide à 11 Heures.



Diverses attractions pour les enfants étaient proposées : stands – manèges – pêche aux canards – barbe à papa – tir à la carabine etc....

Après la messe de la St Laurent, une gerbe était déposée au Monument aux Morts, par Jean-Pierre PICARD, Maire et les membres du Comité des Fêtes suivi du vin d'honneur offert sur la place de la Mairie par la Municipalité en présence du Maire Jean Pierre Picard et du Conseiller Général Jacques Markarian, sous les airs de cabrette et d'accordéon de nos sympathiques musiciens de Reilhac, Mrs Lapouble et Argueyrolles.



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



Après certainement un bon repas de fête et un peu de repos, les Reilhacoises et Reilhacois et fidèles de la fête se sont retrouvés pour participer aux divers jeux « Inter ! Potes » en plein air proposés par le Comité des fêtes remplis de rires et de bonne humeur. Merci aux organisateurs de ses jeux bien appréciés du public et des participants.



Vers 17 H, une ribambelle de vélos fleuris est apparue à l'entrée de la résidence Les Pré Verts pour le départ. Devant les yeux



admiratifs des résidents de la maison de retraite, les enfants ont défilé et se sont retrouvés devant le podium sur la place pour les remises des prix. Chacun est reparti avec cadeaux et friandises. Merci aux enfants et aux parents pour la confection des vélos fleuris.

Puis ce fut le moment de faire le tirage au sort de la tombola qui était organisée durant cette fête et à la distribution des lots des enveloppes, toutes gagnantes.

Merci aux participants pour leur accueil et leur générosité au cours de la tombola et vente d'enveloppes.

L'heure du repas en plein air étant arrivée, les 300 convives inscrits rejoints par les retardataires ont pu apprécier une pièce de bœuf à la broche suivi de l'incontournable Truffade. Ils ont été satisfaits, aucun doute, au vu de leur comportements dégustatifs. A féliciter les cuisiniers pour leurs talents, le traiteur, Mr Belard et son équipe.



La soirée s'est terminée par un Grand Spectacle avec la Compagnie Patrice Pericard et son nouveau spectacle « HELLO AMERICA et si on partait en Amérique ». Par la densité des applaudissements, le public qui occupait toute la place de Reilhac a largement apprécié ce spectacle et remercié amplement les Chanteuses, Chanteurs et Orchestre pour leur prestation offerte avec beaucoup de couleurs, de densité et de sincérité.



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



La coutume étant respectée, cette fête s'est clôturée par un feu d'artifice que le comité des fêtes en remerciement a voulu offrir à tous les participants, qui par leur présence montre tout leur attachement à la St Laurent et apprécient le travail des bénévoles du comité des fêtes.



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



Un grand merci aux habitants de REILHAC pour leur accueil et leur générosité pour la quête organisée lors de la distribution du programme, aux commerçants et artisans pour leurs soutiens publicitaires, participant ainsi à la confection du programme de la Fête, à la municipalité de REILHAC et au Conseil Général pour leur soutien financier et logistique.

Toutes ces participations permettent d'offrir à un public toujours aussi nombreux, des spectacles et animations gratuits.



La neige tombée en novembre, annonçant un bel hiver a motivé l'équipe du comité des fêtes pour mettre en place la crèche et préparer le marché de Noël du 19 décembre.



Un marché de Noël, bien réussi, si on considère le public venu nombreux découvrir les stands des exposants. Paniers, montres, bijoux, cadre, jouets et déco en bois, vêtements péruviens, chocolats, escargots, miel, charcuterie traditionnelle, gaufres, vêtements, fromage, aligot, truffade, huitres, foie gras, pountis, crêpes, bourriols, cartes de vœux étaient de la partie.

La fête terminée, les membres du Comité des Fêtes se sont retrouvés pour l'Assemblée générale organisée le 6 novembre. Après les bilans très satisfaisants : moral présenté par le Président, Daniel BLANDIN et financier présenté par la Trésorière, Chantal JUILLARD, qui fait état en recette d'un budget de 31 054 € provenant des diverses activités du comité durant l'année (vente programmes, marché de pays, subventions, buvettes etc...) couvrant la gratuité de toutes les animations de la fête, les participants se sont retrouvés autour d'un repas confectionné par Mr COURBEY-ROTTE, traiteur. Un remerciement tout particulier a été fait auprès de Elodie LAJARRIGE et Marina VERNET qui se sont investies au sein du Comité des Fêtes.



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



Merci aux exposants et aux associations communales (Association de Gym Volontaire et Association des Parents d'Elèves) pour leur participation à cette journée.



Après avoir fait le tour du marché de Noël et voyant arriver l'heure du repas, une soixantaine de convives s'est retrouvée pour un repas préparé par Monsieur BELARD, traiteur et servi par les membres du Comité des Fêtes. Au menu, assiette gourmande (terrine et foie gras, roti/truffade, fromage, bûche pâtissière). A la fin du repas, ils ont eu la visite des deux peluches fétiches du Comité.



Au cours de la journée, une tombola était organisée. Nombreux lots à gagner : corbeille garnie et divers lots offerts par les exposants. Merci à eux.

En ce jour de fête, une personne était attendue. Viendra, viendra pas ? Et à la surprise générale, vers 11 H, tout de rouge vêtu, le Père Noël a été accueilli avec joie par les petits mais aussi par les plus grands. Distribution de friandises et photos portrait avec le Père Noël, star de la Journée ont été effectués.

Après avoir parcouru les stands, suivi des enfants, le Père Noël s'est absenté pour refaire une réapparition l'après-midi et a été sollicité pour la distribution des cadeaux aux enfants suite à la tombola gratuite.

Merci Père Noël !!! et à l'année prochaine.

Le bilan de l'année est, de tout point de vue, très satisfaisant. Un grand merci aux membres du Comité des Fêtes, à Jacques MIZERMONT et Bienvenue à deux nouvelles recrues, Stéphane CALVET et Jean-Marc SERONIE qui ont rejoint l'équipe en fin d'année.



Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, contactez le Président, Daniel BLANDIN au 04.71.47.20.82.

La Trésorière
Chantal Juillard

FOOT BALL CLUB REILHACOIS



Les footballeurs reilhacois ont réalisé une saison 2009/2010 en demi teinte.

L'équipe fanion, dirigée par Sébastien Vidalinc s'est maintenue lors de la dernière journée de championnat de Promotion, alors qu'elle avait les capacités de mieux figurer dans la poule.

L'équipe réserve de Christophe Ballot réussit elle aussi son maintien en deuxième division dans les dernières journées.



Les féminines terminent difficilement la saison encore une fois ternie par le manque d'effectifs. A noter la grande solidarité du groupe qui lui a permis notamment de remporter le 1^{er} tournoi à 7 organisé depuis 2005 sur le terrain municipal.

Que le F.C.Reilhac se rassure, la relève est assurée avec les naissances cette saison de Gaëtan Degoul et Romane Felgines !!

depuis plusieurs saisons, et remercié la municipalité ainsi que tous les sponsors pour leur contribution, plus que nécessaire, au bon fonctionnement du club, et espère désormais pouvoir disposer d'un terrain d'entraînement pour le début de la saison 2011/2012.

Le Président
Mr Beguet



La saison s'est achevée par une escapade de 2 jours en terre girondine. Les Reilhacois ont ainsi pu visiter le château Maucaillou, déguster du moulis-médoc (avec modération bien sûr!!), se divertir sur les plages de Lacanau et participer à une soirée.

Au cours de l'assemblée générale, le président a remis la médaille du district à Nicolas Rabhi pour son investissement au sein du club



LE TILLEUL REILHACOIS



Cette saison 2010 notre club comptait 58 licenciés, avec 40 seniors masculins, 14 seniors féminines et 4 licenciés jeunes cadets, minimes.

Il y aura dans quelques mois 23 ans que notre club existe, 2010 à vue disparaître son fondateur notre ami Daniel Delor. Beaucoup de Reilhacois le connaissent avec sa joie permanente, son grand cœur et sa passion pour la pétanque il nous manque beaucoup.

Depuis qu'il avait pris sa retraite d'instituteur du village, toutes les occasions étaient bonnes pour lui de nous téléphoner, venir nous voir jouer, lorsque nous nous déplaçons vers Champagnac Les Mines et même, offrir un goûter aux enfants de Reilhac lors des championnats du cantal, c'était simplement Daniel ! nous l'oublierons jamais.

MERCI DANIEL

Cette année nous avons présenté 5 équipes aux championnats des clubs, 2 équipes en coupe du cantal sous les couleurs rouge et noire de notre club. De nombreux licenciés ont participé aux divers championnats du cantal organisés par notre comité.

Bravo à nos féminines qui après avoir fini deuxième lors des deux dernières saisons ont été sacrées championnes du cantal par équipes.

Sans aucuns faux pas en poules, la finale les opposait à Ydes qu'elles ont battu sur le score de 14 à 6. Elles ont gagné les trois tête à tête, les deux doublettes et ont laissé la tripléte à leurs adversaires, mais la victoire était déjà acquise.

Félicitations donc à Sophie Raffy, Claude-Laure Taillandier, Marie Ange Robert et Martine Larion.

Félicitations aussi à Isabelle Charbonnel et Marie Ange Robert pour leur parcours en championnat tête à tête, et leur arrivée en demi finale. Une belle image pour notre club et notre commune. De plus, Isabelle a atteint les quarts de finale du championnat d'Auvergne. En tant que président je suis très fier de nos féminines.



Comme chaque année, la galette des rois et les tripoux, pour la remise des licences ont eu lieu chez Sylvie et Pascal. Merci à tous les deux pour leur accueil et leur aide tout au long de la saison.

Nous avons organisé un concours de belote, et un concours officiel au boulodrome communautaire "trophée Jo Faugère".

La soirée moules frites a régalé plus de 80 personnes grâce à notre chef cuisinier Michel Tourde toujours volontaire pour notre club. Merci à toi Michel et à ton épouse Colette, qui te seconde bien.

Nous avons innové cette année en créant les concours en alternance avec le club de Marmanhac, un vendredi à Reilhac, un vendredi à Marmanhac ils sont ouverts à tous licenciés ou non et se déroulent en juillet et août. Plus de soixante joueurs ont participé chaque vendredi.

Voilà maintenant 4 ans que nous accueillons les personnes handicapées de l'A.D.A.P.E.I du cantal. Le nombre de participants augmente chaque année, de 12 équipes lors de la première édition nous sommes passés à 24, limite d'accueil de notre terrain. C'est une immense joie pour nous d'organiser ce concours qui a eu lieu le 10 juillet.

Il débuta à 14 heures, chaque tripléte est composée d'un membre de l'A.D.A.P.E.I et de deux licenciés ou invités. La personne handicapée est chef d'équipe, c'est elle qui s'occupe de ramener à la table de marque le carton des scores. Toutes les personnes sont



parées d'un tee-shirt blanc et d'une casquette rouge ce qui gomme les différences.

Quatre parties se disputent, à 18 heures les résultats sont enregistrés et de nombreux trophées, coupes, cadeaux, récompensent les participants.



Puis après les discours ou chaque intervenant ne peut que se féliciter de la réussite de cette journée et rendre hommage aux organisateurs, place au vin d'honneur et au tirage de la tombola dont les mille billets vendus témoignent de sa réussite, avec une importante panoplie de lots pour les gagnants, allant du G.P.S à l'appareil photo numérique avec plus de 80 autres lots.



A noter tout spécialement que nos amis handicapés étaient accompagnés par Mr Lucien Lalo directeur général et Mme Evelyne Sclafer directrice adjointe des C.A.T d'Aurillac.

Le comité de pétanque était représenté par son vice président Mr Michel Roques qui a offert des cadeaux à tous les handicapés.

La commune de Reilhac, par Mr le maire Jean-Pierre Picard, et ses Adjoints Maurice Labertrandie, André Freyssinier et Bernard Laveissière et Francis Vernet qui a participé au concours, toujours présent lors de nos diverses manifestations. A 19 heures, plus de 100 personnes ont pris part au repas concocté par notre ami Michel Tourde, suivi de quelques danses pour ceux qui ne craignent pas la chaleur...

LE TILLEUL REILHACOIS



Le président, les membres du bureau, les licenciés, remercient Mr le Maire, les Membres de la municipalité et les Employés municipaux pour leur aide et leur participation pour ce concours, empreint de sportivité, de solidarité et de convivialité.

L'année 2011 verra la 5^{ème} édition, avec encore un nombre de participants, nous l'espérons, en augmentation, car l'importance que prend cette action aux yeux de tous, le mérite amplement et je suis convaincu et fier que notre club participe pleinement à l'intégration des personnes handicapées.

A savoir que pour la saison prochaine les personnes handicapées et leurs moniteurs de l'atelier pétanque seront licenciés de notre club. Cela sera une première au sein du comité départemental.

Notre assemblée générale a eu lieu fin novembre, elle a vu la démission de notre ami Bernard Sautarel du poste de vice président, nous tenons à le remercier pour tout le travail qu'il a accompli durant toutes ces années. Il reste licencié de notre club merci kiki. Laurent Valade a été élu vice président.

Quelques dates à retenir : 19 février concours de belote, 16 avril soirée moules frites, 18 juin feu de la Saint Jean, 9 juillet concours

avec les handicapés ainsi que tous les vendredis de juillet et août avec le club de Marmanhac un concours ouvert à tous en alternance sur les 2 communes.

Je profite de cette occasion pour remercier la municipalité pour ses subventions et son aide matérielle, ainsi que: Jeunesse et Sports, le Comité du Cantal de pétanque, le Crédit Agricole, Groupama, les commerçants et artisans pour leurs aides.

Au début de cette nouvelle année le président, les membres du bureau et les licenciés présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur à toutes les Reilhacoises et Reilhacois.



Le président
Jean Michel Larion



Le bureau

Président actif : Larion Jean-Michel

Président d'honneur : Picard Jean-Pierre

Vice président : Valade Laurent

Secrétaire : Charbonnel Didier

Secrétaire adjoint : Raffy Sophie

Trésorière : Larion Martine

Trésorier adjoint : Delort Sébastien

ACCA de REILHAC

Une saison 2009-2010 satisfaisante qui s'achève, avec le maintien de son effectif chasseur comme l'année précédente 32 adhérents, malgré l'arrêt de quelques anciens de notre ACCA, d'autres sont de retour, et des nouveaux sont aussi arrivés dans notre association.

Nous garderons une pensée et un très bon souvenir pour notre regretté René LABERTRANDIE qui nous a quitté.

Il nous avait accompagné des années durant, au sein de notre ACCA.

- Plan de Chasse :

7 chevreuils ont été attribués à notre association. Malgré neige et températures jusqu'à -14 ° début décembre, quelques chasseurs courageux, ont affronté la neige pour en prélever six.



Le dernier ne "perd rien pour attendre", pas de difficultés, le plan de chasse allant jusqu'à fin février.

De ce fait nos Agriculteurs exploitants n'ont pas été oubliés.

- Fête du pain :

Très bon weekend de la fin août, qui a retrouvé la convivialité des années précédentes,

Avec son traditionnel pain et tartes, cuits dans le four de Reilhaguet.

Nous avons regroupé 106 personnes, pour venir déguster : le cochon à la broche, dans une ambiance conviviale.

- Repeuplement :

Faisans et perdreaux ont occupé nos chiens d'arrêt toute la saison, les lièvres étant destinés pour nos courants. Une quinzaine de renards, débusqués par nos chiens, ont été abattus sur notre commune.

Le banquet traditionnel des chasseurs, vu le manque de participants l'an passé, est remis pour 2012 en début d'année.

Le bureau de l'ACCA remercie toutes les personnes prenant part aux différentes activités organisées par notre association.

Le Bureau de la chasse

FÊTE DU PAIN REILHAGUET



La fumée du four à bois, le pain, les tartes, les porcelets à la broche, les nombreux visiteurs, les produits de la vigne, la convivialité, le dévouement des bénévoles, le soleil, l'organisation : en somme tous les ingrédients pour assurer la réussite d'une bonne mayonnaise... étaient réunis ce dernier dimanche du mois d'Août à Reilhaguet.

Maintenant devenue traditionnelle, la fête du pain à Reilhaguet, même si parfois, elle peut connaître une année sabbatique reste très prisée par les Reilhacoises et les Reilhacois mais aussi grand nombre de touristes et des habitants des communes environnantes.

Le four banal a encore une fois suscité toutes les attentions des responsables en l'occurrence les chasseurs de



Reilhac, chargés de la conditionner et le mettre en phase, pour recevoir la pâte spécialement préparée pour répondre aux critères du pain bis, sous forme de boules, mais attention cela requiert du doigté pour mettre le four en température, grâce à un bois de choix et plusieurs chauffées en amont. S'adresser à un spécialiste s'avère indispensable pour obtenir une cuisson parfaite. Cette tâche avait été confiée à notre ami Gérard Tillet et aux dires des connaisseurs, la note de satisfaction qui lui a été attribuée était assez remarquable, non publiée à cause des jaloux possibles. Première réussite de la journée pour le pain bis, qui à chaque fournées terminées, occasionnait une file d'attente.



Pour faire suite il ne faut pas oublier les nombreuses tartes aux pommes épluchées par les bénévoles qui ont également pris le chemin du four et n'ont pas laissé indifférents à leur sorties les connaisseurs qui ne se trouvaient pas la, par hasard ... on peut dire qu'ils étaient simplement à « l'affût »... Deuxième réussite pour cette journée, l'air satisfait des acheteurs, avec sous le bras, un pain à gauche, une tarte à droite, témoignait de leur contentement et procurait du plaisir pour les organisateurs.



Pour agrémenter cette belle journée, pendant ce temps, deux porcelets tournaient sur un beau feu de braise et après une matinée de soins intensifs et continus, prodigués encore une fois par un « spécialiste de la broche, Michel Joanny » qui tourne inlassablement, ils ont atteint une couleur très appétissante avec une odeur de cuisine qui s'est répandue sur la placette du hameau de Reilhaguet donnant le signal du rassemblement autour de la table sous le chapiteau de la commune ou plus d'une centaine de convives ont pris place. Le départ de la découpe était donné...

C'est presque dans un silence de circonstance et bien compris, que les premiers chuchotements sur cette dégustation à peine audibles au départ, se sont amplifiés pour devenir unanimes et très audibles, je vous laisse deviner... Quelques verres de liquide bien sélectionné, avec du pain bis frais et des tartes succulentes sont venus en accompagnement et ont été considérés comme un complément très apprécié.



Satisfaction générale pour l'ensemble des participants à cette fête ou le respect de la tradition en était le thème principal, remerciements aux chasseurs pour l'organisation sans faille, même pas entachée de pluie, avec la satisfaction non feinte du Président de l'AICA de Reilhac et Président Départemental de la chasse Jean Pierre Picard Maire de la Commune.



Vive la tradition...

André Freyssinier
Adjoint aux finances et communication

CLUB CANIN CANTALIEN REILHAC



1990 - 2010
20 années à Reilhac



Le Club canin cantalien s'est installé en 1990 sur la commune de Reilhac.

- Cette association est reconnue d'utilité publique
- Cette association est affiliée à la Société Centrale Canine nationale

Le Club Canin Cantalien ne cherche plus à se faire une réputation.

Les compétences, les méthodes appliquées par les éducateurs et les moniteurs en éducation canine sont reconnues et appréciées. Les résultats s'en suivent...

Des adhérents toujours fidèles et de plus en plus nombreux se font un plaisir de se rencontrer à chaque entraînement.

Des moments de convivialité appréciés qui parfois se terminent par un petit plus... pâtisseries avec jus de fruits et bien d'autres choses.

L'anniversaire du Club Canin a été fêté le 27 juin 2010, par des retrouvailles, avec un bon repas apprécié par tous « au Prado » à Jussac.

Association canine, bien sur, mais surtout association sportive.

De nombreuses disciplines que l'on peut pratiquer avec son compagnon.

L'éducation se fait à n'importe quel âge, le plus tôt est le mieux.

Les bases d'éducation commencent à quatre mois. Votre chien a ses vaccins, il peut s'intégrer dans le groupe, pour commencer son éducation.

C'est à cette période de sa vie qu'il est plus facile de lui apprendre toutes les bases.

Il est attentif à son maître, il est facile et léger pour le bouger et le mettre en place, c'est là qu'il prend de bonnes habitudes.

Venez nous rejoindre le Samedi à 14h30

Mercredi après midi à 14h30

Horaire d'été

Mercredi 18h30

Pour tous renseignements concernant votre chien :
Tel : 04.71.47.27.48. - 06.79.97.79.68.

Si vous avez un chien de 1^{er} et de 2^{ème} catégorie, vous devez vous mettre en conformité avec la réglementation.

Vous devez passer un permis.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à Mr André DANCIE qui est habilité par la préfecture au 06.79.97.79.68.

Le traditionnel concours « RING » s'est déroulé le week-end des 18

et 19 septembre 2010 sur notre terrain, sous l'autorité d'un juge venu de Rhône Alpes, accompagné de son épouse.

Le Club a présenté 14 chiens pour le CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation), tous ont obtenu le qualificatif excellent.

Le Club a présenté deux chiens en Brevet de défense, deux chiens en Ring II et deux chiens en Ring III.

Deux journées très agréables se sont déroulées dans une très bonne ambiance et tout le monde était ravi.

Je m'associe à tous les adhérents, en cette fin d'année pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2011.

Le Président
A.DANCIE



Informations mairie Chiens dangereux

La loi du 20 juin 2008 introduit la création d'un permis provisoire pour les propriétaires et détenteurs de chiens catégorisés, âgés de moins de 8 mois.

Les chiens catégorisés sont, en effet, soumis à l'obligation d'une évaluation comportementale lorsqu'ils sont âgés de 8 et 12 mois (art. L.211-13-1 du Code Rural).

Lorsque le chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, le propriétaire ou le détenteur doit déposer auprès de sa mairie une demande de délivrance de permis provisoire de détention.

Le permis provisoire de détention est délivré par arrêté du maire et expire lorsque le chien a 12 mois révolus. Le propriétaire doit alors faire une demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé Rêf.260 BRC 564 (formulaire Cerfa n° 13993*01) afin d'obtenir un permis de détention définitif dans la mesure où il dispose de toutes les pièces nécessaires à la délivrance d'un tel permis.

La Mairie

LES AMIS DE BROUSSETTE



Comme chaque année, notre repas champêtre s'est déroulé, le dimanche 5 septembre, sous un soleil éclatant qui ne pouvait que favoriser cette belle journée.

Nous devons remercier « Fanfi MAS » et sa famille, qui ont mis à notre disposition, leur grand jardin, pour l'installation de deux chapiteaux et du matériel nécessaire ; sa maison était ouverte pour faciliter le service. Grâce à leur gentillesse, nous nous sommes retrouvés avec un grand plaisir autour d'un bon repas (midi, soir) préparé par le bureau et les bénévoles.

La bonne humeur, l'ambiance familiale font que chaque année, nous partageons ce moment de convivialité.

Nous remercions Patrick ANDRIEU, car souffrant n'avait pu être parmi nous, il avait offert la totalité de sa production de miel à tous les convives.

Merci à la municipalité pour l'aide et le prêt du matériel, des deux chapiteaux.

A l'année prochaine, amicalement à tous.



Thierry Fontanille

LES ASSOCIATIONS S'ATTRIBUENT LA SALLE POLYVALENTE

Les responsables des associations se sont réunis pour mettre en place le calendrier de leurs diverses activités au cours de la fin de la saison 2010 et celle de 2011.

C'est ainsi que ce calendrier donne un aperçu sur les diverses animations de la commune pour les mois à venir et tous les Présidents ont pu en même temps, rendre compte des diverses manifestations qui ont apporté tout, un programme de réjouissances pour les habitants.



Une utilisation gratuite de la salle est donnée, en priorité aux associations de Reilhac, mais reste également disponible sur réservation aux habitants de la commune qui peuvent s'adresser au secrétariat pour en connaître les tarifs et les dates disponibles.

Monsieur le Maire Jean Pierre Picard s'est bien sûr félicité de cet apport d'animations au sein de la commune et de la présence d'un tissu associatif aussi présent et fidèle tout au long de l'année. Il ne manquait pas de remercier l'ensemble des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et jouent un rôle très important auprès de la jeunesse et de l'ensemble de la population. Pour lui les associations sont le reflet du maintien d'un lien de solidarité et de communication indispensables entre toutes les catégories d'âge.



Il assurait les responsables associatifs du soutien du conseil municipal sur le plan logistique mais aussi financier et les encourageait à rester aussi dynamiques et de continuer à assurer leurs missions devenues indissociables de la vie communale.

L'Adjoint
André Freyssinier

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Après deux mois de détente, petits et grands ont repris leurs activités.

La gym volontaire propose tout un panel d'activités physiques pour les jeunes et les moins jeunes.



« LA PREUVE EST BIEN VISIBLE ELLES SONT TOUTES LES DEUX AU CLUB »

La section compte 48 licenciés : 33 adultes et seniors
Grâce aux diverses activités proposées par Ghislaine notre animatrice diplômée FFEPGV, chacune passe un agréable moment de détente et prend conscience des bienfaits de ces exercices sur la santé.

15 enfants de 3 à 6 ans

Très assidus, plein d'énergie, ces petits savent aussi se concentrer sur les jeux d'éveil, d'adresse, de coordination et de travail de groupe proposés par « Gigi » secondée par une bénévole licenciée.

Le 25/06/2010 l'association a tenu son assemblée générale en présence d'élus, de représentantes du CODEP et de nombreuses adhérentes. Après le rapport moral et financier, les projets et questions diverses ont été discutés et décidés par l'assemblée.

Un excellent repas a clôturé la

soirée et la saison dans une ambiance conviviale. Merci aux cuisinières.

Le 21/11/2010 a eu lieu pour la 2^{ème} année un thé dansant.

En fin de soirée, les danseurs se sont retrouvés autour

d'une soupe au fromage.

Après le dernier cours 2010, chaque groupe s'est réuni autour d'un repas. Les enfants ont terminé l'année par un « petit spectacle » en présence des parents, grands parents et amis. Puis, après l'effort, le réconfort : un goûter leur a été offert. La section a participé au marché de Noël organisé par le comité des fêtes par la vente de pountis, bourriols, crêpes etc...

Merci à toutes les adhérentes pour leur participation à la vie de l'association.

Merci à la municipalité pour son soutien.

Merci au Conseil Général, à la Jeunesse et Sport et au Crédit Agricole.

Horaires des cours :

cours enfants : mardi de 16h 45 à 17 h 30

cours adultes : vendredi de 20h à 21h

cours seniors : mardi de 10h 30 à 11h 30

Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier

Vice Présidente : Nathalie Brousse

Secrétaire : Odette Montergous

Secrétaire adjointe : Michèle Alric

Trésorière : Patricia Daulhac

Trésorière adjointe : Juliette Lapouble

La Présidente
Christiane Soubrier



CLUB DES AINES REILHAC NAUCELLES



L'année 2010 a été riche en activités : 14 goûters ont eu lieu dans les deux communes

- le 7 janvier Galette des Rois à Reilhac
- le 4 février Goûter Crêpes faites par les dames du conseil d'administration. Le goûter est offert par le club

Un séjour les 14,15 et 16 Juin aux Châteaux de la Loire, nous avons visité quatre Châteaux (Chenonceau, le Clos Lucé, Amboise et Chambord)

Le 23 septembre, nous prenions la route pour La Couvertoirade, nous avons visité le village médiéval puis déjeuné au Domaine de Gaillac suivi d'un spectacle d'équitation.

Les 25 Juillet et 8 Août vente de pâtisserie lors des Fêtes Patronales. Le club remercie les personnes qui ont confectionné ces pâtisseries. Le club remercie toutes les personnes qui ont participé à ces deux manifestations.

Dans l'année nous avons partagé 4 repas ensemble dans les salles de Naucelles et Reilhac :

- 18 février : repas carnaval avec déguisements
- 15 avril : repas du printemps
- 27 mai : repas Fêtes des Mères et fêtes des Pères. A cette occasion nous avons fêté les Noces d'Or de deux couples d'adhérents : Mme et Mr Meydiou Jeannine et Mme et Mr Constensou Odette et René
- 4 novembre : repas de l'automne



L'Assemblée Générale du 9 décembre suivie du repas de fin d'année a clôturé une bonne année passée au club, avec l'arrivée d'une vingtaine de nouveaux adhérents.

Cette journée s'est déroulée à la fois sous le soleil et la convivialité. Plus de 100 Adhérents étaient présents à cette Assemblée générale un



vrai succès pour les responsables organisateurs et le Président du club Michel Issiot. On notait la Présence des représentants des communes de Reilhac et de Naucelles, André Freyssinier et Christian Gaston représentant les Maires Jean Pierre Picard et Christian Poulhès, qui se félicitaient des activités du club et son rôle d'animation dans les deux communes dans un esprit de solidarité et de convivialité, club comptant 124 Adhérents.

Le rapport d'activité du Président, très fourni, par le rappel des diverses activités de l'année, était écouté avec attention par l'ensemble des présents, avec un moment d'émotion lorsqu'il a confirmé son départ en tant que Président pour des raisons personnelles de santé. Ce rapport a été voté à l'unanimité ainsi que le rapport de trésorerie présenté par Mme Jacqueline Gasquet avec un résultat financier très positif.

Le Président applaudi chaleureusement, par les Aînés, « applaudissements laissant apparaître malgré tout un sentiment de regret pour ce départ », a précisé qu'il restait adhérent du club.

Deux administrateurs ont aussi fait valoir leur 2^{ème} départ à la retraite remplacés par deux nouveaux. Conseil d'administration et bureaux se sont réunis afin d'élire un nouveau Président Mr Delpuech François.

Nouveau Bureau :

Ont été élus ou réélus

Président : Mr Delpuech François

Vice Président : Mr Laviale

Trésorière : Mme Gasquet

Trésorière adjointe : Mme Gracia

Secrétaire : Mme Semeteys

Secrétaire adjointe : Mme Meilhac

Puis la journée s'est poursuivie par un très bon repas qui s'est terminé par l'envahissement de la piste de danse parfaitement gérée par notre accordéoniste Reilhacois J Calvet.

Pour tous renseignements concernant le club s'adresser à Mme GASQUET.

Toutes les personnes désirant rejoindre le club seront les bienvenues et seront accueillies avec grand plaisir.

Le BUREAU

MAISON DE RETRAITE CITÉS CANTALIENNES



MAISON DE RETRAITE «LES PRÈS VERTS»

Voilà plus d'un an que la résidence «les Près Verts» a ouvert ses portes. Petit à petit la vie s'organise à la résidence qui tourne maintenant à plein régime.



Avec l'arrivé des beaux jours, la résidence a organisé un pique nique pour les résidents et leurs familles le 6 juin 2010. Malheureusement la météo n'était pas de la partie et malgré la pluie la journée a été placée sous le signe de la convivialité. L'expérience sera renouvelée

l'année prochaine avec le soleil... on l'espère.

Le 16 Juin les résidents ont participé au 20^{ème} Olympiades des maisons de retraite du cantal organisées par la COOPA 15. Au programme de la journée, jeux d'adresses et de mémoires suivis d'un grand repas campagnard pour tous. La manifestation s'est terminée par la remise des prix. Sur une trentaine d'équipes notre équipe s'est classée troisième. C'est une très bonne performance pour une première participation face à des établissements qui participent à cette rencontre depuis bientôt vingt ans. A son retour notre

équipe a été accueillie avec les honneurs par les autres résidents et depuis la coupe trône fièrement dans l'entrée de la résidence.

Début septembre, nos résidents avec ceux de la villa sainte Marie sont allés visiter une brasserie à Fleurac, ce qui a donné l'occasion d'une sortie mais également d'un moment de convivialité avec le partage d'un bon repas au restaurant le relais Arverne de Saignes. Tous étaient très contents de cette journée et sont prêts à recommencer des le retour du printemps.

A l'occasion d'un partenariat entre le centre social et la maison de retraite, une projection du film « la tête en friche » a été organisée pour nos pensionnaire dans l'établissement, et d'autres activités sont en prévision pour 2011.

Depuis le début de l'automne de nouvelles activités sont en place dans l'établissement. Tous les vendredis Monsieur JOSEPH Vincent, artiste peintre, vient donner des cours de dessin à nos résidents et leurs œuvres seront exposées prochainement. Nous avons également un professeur de gymnastique qui vient animer une activité un vendredi sur deux.



Le Directeur
Mr Berthet

CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Conseil d'Administration du 22 octobre 2010

C'est dans une ambiance studieuse que le Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne s'est réuni, le 22 octobre 2010. Outre les membres du bureau composés du Docteur Henri Lantuéjoul, Président de l'Association, de Monsieur Canal, vice-président, de Monsieur Couderc, trésorier, de Monsieur Coupat, trésorier-adjoint et de Madame Bonnet, secrétaire, de nombreux élus représentants les communes sur lesquelles sont implantés les établissements étaient présents dont Madame Soubrier et Monsieur Freyssinier pour la commune de Reilhac.

Monsieur le Président Lantuéjoul, après avoir remercié les membres présents, donne la parole à Madame Berruyer, Directrice Générale, afin de présenter le budget 2011 des onze établissements pour personnes âgées dépendantes.

Madame Berruyer précise que les Cités Cantaliennes de l'Automne ne sont que gestionnaires des structures, en ce sens, l'Association n'est pas propriétaire des établissements, ces derniers appartenant soit à l'Office pour l'Habitat, soit aux communes. Les Cités Cantaliennes de l'Automne gèrent un budget de plus de



25 Millions d'euros, 755 lits et plus de cinq cents salariés. Si l'Association essaie de contenir les prix de journée car les personnes âgées n'ont pas toujours de hauts revenus, toutefois, comme tout établissement, l'Association doit faire face à des charges de plus en plus lourdes : les contraintes réglementaires sont de plus en plus fortes (sécurité incendie-normes en matière d'hygiène-

sécurité des ascenseurs-sécurité électrique), le personnel qualifié (obligatoire) a un coût, les charges en matière d'énergie sont en constante évolution.

Pour l'établissement de Reilhac, dernier né des Cités Cantaliennes puisqu'il a ouvert ses portes en octobre 2009, le taux d'occupation pour 2010 sera excellent puisqu'il frôle les 99%.

Proposant un budget hébergement de 1 248 787 euros, ce dernier se décompose comme suit :

- 242 622 euros sont affectés aux charges courantes (alimentation-énergie..) soit 19% du budget
- 482 050 euros sont affectés en charges de personnel soit 39% du budget.
- 524 114 euros en charges de structure (remboursement d'emprunt principalement, amortissement de matériel) soit 42% du budget.
- Il est proposé un prix de journée 2011 de 49.01 euros hors tarif Gir 5/6.
- Tout au long de l'année, Les Près Verts, dont Monsieur Berthet, directeur, a la charge propose des animations.

De façon plus générale, Les Cités Cantaliennes en partenariat avec l'OPH15 vont développer 15 lits supplémentaires pour la prise en charge des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer sur la commune du Rouget et sur la commune de Vic Sur Cère, un établissement de plus de 70 lits va être construit. Dans un but d'amélioration de la prise en charge des résidents, des travaux vont être réalisés dans les établissements de Massiac et Saint Flour.

Monsieur Le Président clôture la séance à 16 heures15.

La Directrice



ANCIENS COMBATTANTS



ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS D' A.F.N DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

L'Assemblée Générale des anciens d'A.F.N de la vallée de l'Authre s'est tenue à Crandelles le 21 Mars 2010.

Cette réunion était présidée par Charles Bonnet en présence de Robert Toulouse représentant le Comité Départemental de la F.N.A.C.A.

Rapports d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité. En ce qui concerne la trésorerie le rapporteur Pierre Belaubre fait le constat d'un résultat positif.

Une gerbe était déposée au monument aux morts par le Maire et Conseiller Général Jacques Markarian et le Représentant des anciens d'A.F.N devant les nombreux participants à cette cérémonie. Elle s'est poursuivie à la salle des fêtes de Crandelles autour d'une bonne table suivie de quelques pas de danse sous la conduite d'un ancien Roger Peyrat.



La soirée d'ambiance devenue traditionnelle a eu lieu le 4 Septembre 2010 à Naucelles. Soirée très conviviale, qui a permis aux anciens très nombreux à s'êt-

re déplacés, de se retrouver, de se re-familiariser pour un moment avec la piste de danse et aussi revivre par le souvenir et la parole les bons et mauvais moments vécus pendant une certaine période encore toute proche. A l'année prochaine !

LE BUREAU



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre ou nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie Notre assemblée générale a eu lieu le 5 janvier 2010, ou nous nous sommes retrouvés entre anciens combattants et sympathisants ainsi que les conjoints, après le compte rendu de l'année et le rapport financier nous avons dégusté la galette des rois au son de l'accordéon et chansons de nos 20 ans

Le 8 Mai 2010 journée du souvenir après la cérémonie au monument aux morts Monsieur le Maire a remis le diplôme d'honneur D'anciens combattants de l'armée française 1939-1945 à Mr Gervaux, Mr Amblard et Mr RIEU suivi d'un vin d'honneur

Le 11 novembre 2010 a connu la participation de nombreux enfants et parents merci aux institutrices et parents d'élèves après une messe à Jussac et les cérémonies habituelles dans les deux communes.

A Reilhac c'est donc ce jeudi 11 Novembre 2010 que Jean Pierre Picard Maire, entouré des Porte Drapeaux Mr Marius Rigal et Mr Raoux Jean, du Président des Anciens Combattants Louis Peyrat et de Mr Gervaux, en présence des membres du Conseil Municipal, d'Habitants de la Commune, mais aussi la présence très appréciée, d'enfants de l'école et lycée, a procédé au devoir de Mémoire au monument aux morts et déposait une gerbe du souvenir au pied de la stèle. Après la lecture du Message adressé par le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants* et pour la première fois la lecture du Manifeste de la Fédération des Anciens Combattants par une jeune Lycéenne, une minute de silence était observée, suivie de la Marseillaise.



8 mai 2010



8 mai 2010

ANCIENS COMBATTANTS



Il est sans doute nécessaire de rappeler que le 11 Novembre 1918 L'Armistice signé à 5 heures 15 mettait fin au premier conflit majeur du XX^{ème} siècle (la première guerre mondiale 1914-1918 la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne).

Ce cessez le feu, effectif à 17 heures entraînait dans l'ensemble de la France, des volées de cloches et des sonneries de clairon annonçant la fin d'une guerre ayant fait des Millions de Morts et de mutilés.

Puis, le repas de l'amitié avait lieu cette année au restaurant du pont d'Authre à Jussac en compagnie de Messieurs les maires de Reilhac, et de Naucelles ainsi que quelques conseillers des deux communes et bien sur d'Anciens Combattants, leur épouse et personnes des deux communes.

Merci à Monsieur le Maire de Reilhac et son conseil pour cette journée du souvenir

Fin Février Mr RIEU a rejoint son épouse à la Maison de retraite de St FLOUR

C'est au mois de Mars que nous a quitté Mr POUNHET suivi de son épouse un mois plus tard, à cette famille nous présentons nos sincères condoléances

A Noël un colis sera attribué à ceux, qui pour des raisons de santé, n'ont pu assister à nos activités

Le Président Louis Peyrat



* MESSAGE DU 11 NOVEMBRE 2010

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

L'armistice signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, quelques heures auparavant, scellait la victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés sur l'Empire allemand, tombé deux jours plus tôt.

Cette première Guerre mondiale, qui devait être « la der des ders » la mémoire collective l'a retenue sous le nom de Grande Guerre, non pas pour en magnifier le souvenir, mais parce que son ampleur inédite, la violence extrême de ses combats, la puissance destructrice employée et le nombre de morts, de blessés, d'invalides et de « gueules cassées » qu'elle provoqua ont marqué à jamais notre conscience nationale.

Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Deux ans après la fin de cette tragédie, la Nation a souhaité rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve.

Pour que le pays tout entier n'oublie jamais le sacrifice de ses enfants, le corps d'un soldat français non identifié, « petit soldat glorieux et anonyme » choisi au hasard parmi les poilus morts pour la France, et les symbolisant tous, fut placé dans une chapelle ardente dressée dans l'Arc de Triomphe : C'était il y a quatre-vingt-dix ans, le 11 novembre 1920.

Selon la belle formule d'Hervé de Jouvenel : « c'est lui, l'inconnu, l'anonyme, le simple soldat, qui donne tout son sens à l'Arc de triomphe ».

Ce corps fut inhumé sous la Dalle Sacrée le 28 janvier 1921. Et depuis le 11 novembre 1923, sans interruption, la Flamme du souvenir brûlle à ses côtés, ravivée chaque soir, sur la Dalle Sacrée.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « fête de la Victoire et de la paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants.

En 1940, alors que la France était en souffrance, abasourdie par sa défaite, coupée en deux, en partie occupée, alors que l'engagement dans la France Libre ou dans les promesses de la résistance intérieure étaient encore affaire d'individualités aussi remarquables que peu nombreuses, c'est le 11 novembre que se leva, sur le territoire métropolitain, le premier écho populaire à l'appel historique de Général de Gaulle lancé le 18 juin depuis la radio de Londres.

Ce 11 novembre 1940, des milliers de Français décidèrent de témoigner leur opposition à l'occupant et à la politique de collaboration que voulait mener le gouvernement du Maréchal Pétain. Ils le firent en rendant hommage à leurs aînés de 1914-1918.

À Paris, tout au long de la journée, quatre à cinq mille lycéens et étudiants bravèrent l'occupant pour aller déposer des centaines de bouquets et plusieurs gerbes sur la tombe du Soldat Inconnu.

En province, bien d'autres Français célébraient individuellement ou collectivement, la signature de l'Armistice de 1918. Ils le firent chacun à leur manière, en hissant un drapeau tricolore sur la cathédrale de Nantes, ou en arborant modestement à la boutonnière une croix de Lorraine, signe de ralliement des Français libres...

Dans les années trente, la commémoration du 11 novembre était l'occasion de se recueillir et de rendre un vibrant hommage aux morts de 1914-1918. Pendant l'occupation, elle devint un symbole porteur des valeurs de la Résistance.

Aujourd'hui, elle incarne l'espérance européenne et la réconciliation franco-allemande, vecteurs d'une Europe en paix, unie, solidaire et forte.

Elle est aussi l'occasion de rendre hommage, sous l'Arc de Triomphe comme devant chaque monument aux morts, à nos soldats qui font aujourd'hui encore le sacrifice de leur vie pour la paix et la liberté dans le monde.

« Tu iras honorer le soldat inconnu ». Le mot d'ordre des étudiants et lycéens du 11 novembre 1940 demeure, par delà des générations, l'un des plus beaux commandements de notre République.

Hubert Falco

Secrétaire d'Etat à la défense et aux Anciens Combattants.

UN PEU D'HISTOIRE SUR L' EGLISE DE REILHAC



«L'Eglise paroissiale St Laurent est inscrite aux monuments historiques, ce prieuré, a été construit par l'abbaye Saint Géraud sur un cimetière plus ancien... Elle dépendait à partir de 1233 de l'Archidiaconat d'Aurillac. Le chœur roman, vouté et terminé par une abside à trois pans a été construit au XIIIe siècle. Il s'ouvre par un arc triomphal -qui porte le clocher à peigne- sur une nef construite plus tard par la communauté des habitants sur le modèle d'une grange d'environ 20 mètres sur 8.



On y entre par une porte refaite au XIX^{ème} siècle dans la façade sud. Elle comportait une chaire, en bois sculpté, une cuve baptismale et au fond une tribune en bois pour les hommes. Elle est percée de trois chapelles latérales dont le vocable est sainte

Catherine dite de Messac, Notre-Dame dite d'Aletz (devenue Saint-Sacrement), et Saint Pierre dite de Cayrac.

Pierre MOULIER, dans « Eglises romanes de Haute Auvergne » fascicule II, fait remarquer que la sculpture romane représentant Saint Laurent qui est scellée au-dessus de la porte de l'Eglise de Jussac, provient sans doute de celle de Reilhac.

Aux abords de l'Eglise, sur la place, se trouve une croix de cimetière double-face du XVI^{ème} siècle, des sarcophages carolingiens.»

(Ce document provient de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Reilhac>)



Mais Pierre Moulier aussi dans son livre « Eglises Romanes de Haute Auvergne » (**éditions CREER 63 340 Nonette**) retrace également l'histoire de cette Eglise et parlant de son extérieur je cite «...sur les cinq contreforts un seul, dans l'axe, parvient jusqu'à la corniche, les autres se terminent en talus. Ce contrefort axial est déjà une originalité. Mais la baie qui y est percée, en fait un cas unique. On admirera davantage encore la fenêtre qui donne au midi, apparemment allongée à une époque ultérieure, mais qui conserve une archivolte finement fouillée d'un rinceau de palmettes puis de damiers à l'horizontale formant retour.



La corniche, décorée de festons et de billettes, a été remontée suite à un exhaussement des murs. Quelques modillons : masques humains, tores, billettes superposées, quadrupède vu de profil et, plus intéressant, une poule (qui nous change des aigles habituels et autres nobles volatiles) ainsi qu'un danseur, robe ceinturée à la taille, mains posées sur les hanches, dans une attitude que nous avons vu maintes fois à Menet et St Amandin.



L'église de Reilhac surprend, donc, dans un environnement aurillacois pauvre en sculpture. C'est que les constructeurs venaient du Nord, de la région de Mauriac, où l'on a au contraire multiplié les images. Cela fait de Saint Laurent de Reilhac l'un des édifices les plus intéressants de l'Arrondissement. »

L'Adjoint
André Freyssinier

Sodical

04 71 63 50 70
41, rue Gutenberg
15000 AURILLAC

Allayrangue

04 71 63 87 87
34, rue Gutenberg
15000 AURILLAC

Aluminier agréé. TECHNAL



Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé. TECHNAL

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION
FABRICATION A VOS MESURES
POUR TOUS TYPES DE FENETRES

Pour vos fenêtres et volets, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF:
vérandas, portes, fenêtres, coulissants, balcons, portails, volets...

Miroiterie LAUMOND
15, Boulevard du Valenc BP 711 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
www.miroiterie-laumond.com



ETS GRENIER BRICO 4
Décoration d'Extérieur

Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN
QUINCAILLERIE - JARDINAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
FERS - TOLES - MATERIAUX
GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE
sur place ou livré
sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20

S. AU. REV

Société Aurillacoise Revêtements sols et murs

Revêtements de sols souples -
Moquette
Parquet collé et flottant

9, boulevard de Verdun - BP 20326
15003 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 63 44 78
Fax : 04 71 63 44 12
E-mail : saurev@wanadoo.fr



Staßmus

Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- **A Reilhac** : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande

Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- **AL TAD** : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- **TPMR** : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00

BUREAU-VERITAS

Village d'Entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 89 30
Fax 04 71 63 89 31
www.bureauveritas.com
delphine.bathias@fr.bureauveritas.com



**BUREAU
VERITAS**



ASSURANCES

**SERVICES
BANCAIRES**

EPARGNE

Agence de JUSSAC à votre disposition :

3, Avenue RAUX
15250 JUSSAC

Demandez votre Conseillère : Chantal JAULHAC
04.71.46.61.18

www.groupama.fr

N° Indigo 0 820 840 822

CHAUFFEZ-VOUS AU BOIS !

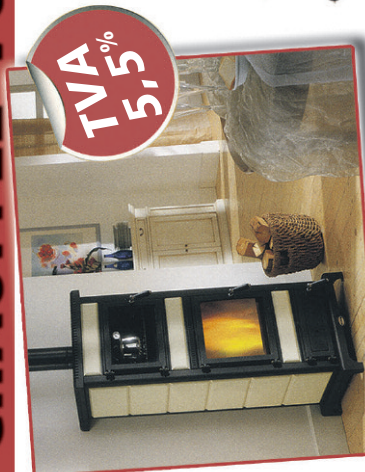
POËLE MIXTE

(bûches bois et granulés)

- Bénéficiez de 25% de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

*Boutique
Bernard Luybos*

M305272001410



47, avenue G. Pompidou - ZI Sistrières - AURILLAC
04 71 43 40 60 - Ouvert du lundi au samedi

COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ



AURITROIT

7, avenue du Garmic • ZAC Baradel • 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 62 40 • Fax 04 71 64 85 13

Auvergne

Carburants

CARBURANTS Gazole Supercarburants	CHARBONS Foyers domestiques	SERVICE ENTRETIEN Ramonages Entretiens - Dépannages Nettoyage de cuves
FIOLS Fioul domestique Fioul BP Superfioul	LUBRIFIANTS Moteurs / Agricoles	SERVICE FINANCIER Paiement mensuelisé
	GRANULÉS BOIS Sacs et palettes	

contactez-nous :
www.auvergne-carburants.fr
04 71 48 44 00



bp Superfioul
DISTRIBUÉ PAR :

- AURILLAC** 1, av. de Conthe
04 71 48 44 00
- LE ROUGET** av. du 15 septembre
04 71 46 10 30
- MAURIAC** av. A. Chauvet
04 71 67 35 27
- MURAT / MASSIAC** 15, rue Neuve
04 71 23 02 18
- MUR DE BARREZ** Route de la Croix
05 65 66 02 38






Combes

PEINTURE ■ DÉCORATION

Réseau
SOCODA

AURILLAC 84, avenue de Conthe 15000 Aurillac Tél.: 04 71 64 51 11 Fax : 04 71 64 02 95	SAINT-FLOUR Z.I. de Montplain 15100 Saint-Flour Tél.: 04 71 60 46 50 Fax : 04 71 60 46 49	FIGEAC Avenue de Cahors 46100 Figeac Tél.: 05 65 34 14 05 Fax : 05 65 34 16 23	RODEZ 9 Avenue de l'Entreprise 12000 Rodez Tél.: 05 65 60 50 50 Fax : 05 65 60 16 16
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

CAVANI ER

SARL

Chauffage - Sanitaire - Energie renouvelable




CAVANI ER SARL - 4 bis rue Carnot - 15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.63.55.30 - Fax : 04.71.63.70.85
Mail : cavaniersarl@free.fr



GERVAIS
quincaillerie

bd du vialenc - AURILLAC

fourniture pour le batiment, l'industrie, l'agriculture

tél: 04.71.48.06.45 ouvert du lundi au samedi



si pro - si proche



BERGERON Bernard

Terrassement
Assainissement TP

7, rue des violettes
15250 REILHAC
Tél. : 04 71 47 21 38
Portable : 06 75 39 52 70



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier

SARL DAULHAC
Père & Fils

Entreprise de maçonnerie
Béton Armé - Rénovation
Génie civil - Enduits

La Croix de Thérondeles
15120 LABESSERETTE

Tél. bureau : 04 71 43 67 03
Tél. fax : 04 71 47 80 88
Portable : 06 80 90 03 45

espace bureautique

BP 235 - Rue du 11 Novembre
Z.I. la Montade
15002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 63 49 80
Fax : 04 71 64 27 95
e-mail : eb15@free.fr
eb15@wanadoo.fr

SARL SERRAT CANTALU

Fabricant - Installateur
Menuiserie Alu et PVC

Vérandas
Stores
Fermetures

Siège :

SERRAT CantAlu
Z.A La Dinotte
MAURIAC
04.71.68.10.62

Agence:

Miroiterie DAVID
Z.I de Lescudillier
AURILLAC
04.71.48.04.16

ARNAUD

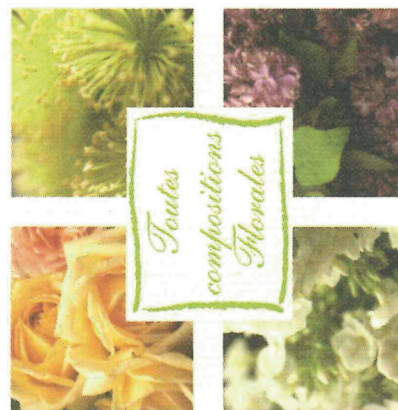
Zone Activité du Mamou
15130 Arpajon-sur-Cère
Tél. 04 71 63 69 23

Travaux métalliques, serrurerie, négoce

**Négoce d'acier de toutes sections
et longueurs**
Soudure, pliage, découpe
Quincaillerie, outillage

**Vente aux professionnels
et particuliers**

Au Rocher Fleuri
Artisan Fleuriste



Commandez par 
et réglez par 

5, rue d'Illzach - C.C. des Alouettes
15000 Aurillac
Tél./Fax : 04 71 48 09 42

MANUCENTRE

Vêtements - Pêche - Chasse

www.manucentre.fr



AURILLAC 15002 - Place de la Gare - BP 236
Tél. 04 71 48 55 03 - Fax 04 71 48 65 81

BRIVE 19100 - Av. Kennedy - RN 89
Tél. 05 55 17 72 39 - Fax 05 55 17 72 40

CLERMONT-FD 63000 - Av. Ernest-Cristal
Tél. 04 73 28 07 07 - Fax 04 73 28 09 99

Travaux Publics
Canalisations
Locations
Transports



Christophe COSTES
06 07 46 33 87

Z.A. les 4 chemins - 15250 NAUCELLES
Tél : **04 71 43 25 26** - Fax : **04 71 43 25 43**



Siège Social : Le Mont
15250 CRANDELLES

Tél. **BROMET : 04 71 48 39 59** - **VIDALENC : 04 71 46 45 18**
Fax

Siret 347 657 660 00010 SARL au capital de 12000€



SPAR



Du lundi au samedi :
7h45 à 12h30 et 14h30 à 19h30
Le dimanche : 7h45 à 12h30

Centre commercial
15250 NAUCELLES
04 71 47 26 64

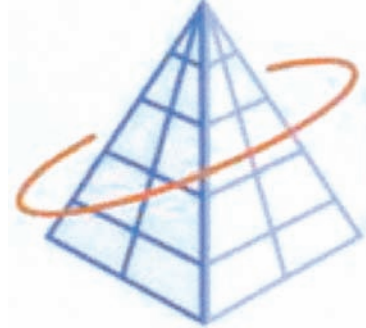


ENTREPRISE AURILLACOISE DE TRAVAUX PUBLICS

**TRAVAUX PUBLICS
ET PRIVÉS
REVÊTEMENTS BITUMINEUX
ROUTES - TERRASSEMENTS
ASSAINISSEMENTS**

16, rue de Boudieu - AURILLAC
Tél. : 04 71 63 50 31 - Fax : 04 71 64 65 80

LAPORTE
CONSTRUCTION
Successeur SARL LAMOURE Joël



9 bis route de Montplaisir
15250 Jussac

Tel: 04 71 46 63 33

Fax: 04 71 46 53 37

mail: laporte.construction@orange.fr

Fenêtres PVC en rénovation
Escalier

Entreprise
qualifiée



Parquet

Agencement

MENUISERIE - CHARPENTE

NEUF - RENOVATION - ENTRETIEN

SARL CARRIER - ETS RONAL

GÉRANT : JEAN-MARIE CARRIER

RUE EUGÈNE PAGES - 15800 VIC SUR CÈRE

TÉL. 04 71 47 51 02 - FAX 04 71 49 61 01

CARRIER.JEANMARIE@WANADOO.FR

**EURL BOUCHERIE
Vincent BRUEL**

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

Boucherie
Charcuterie
Volailles

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.
GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC



Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur: **04 71 46 69 64**

ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL

**CHAUDRONNERIE
METALLERIE
MECANO-SOUDURE**

**CHARPENTE METALLIQUE
BARDAGE
COUVERTURE
SERRURERIE**

Bargues 15130 SANSAC DE MARMIESSE – Tél. 04.71.62.81.00
Fax. 04 71 62 84 88 – E-Mail : contact@acc15.fr – Site : www.acc15.fr



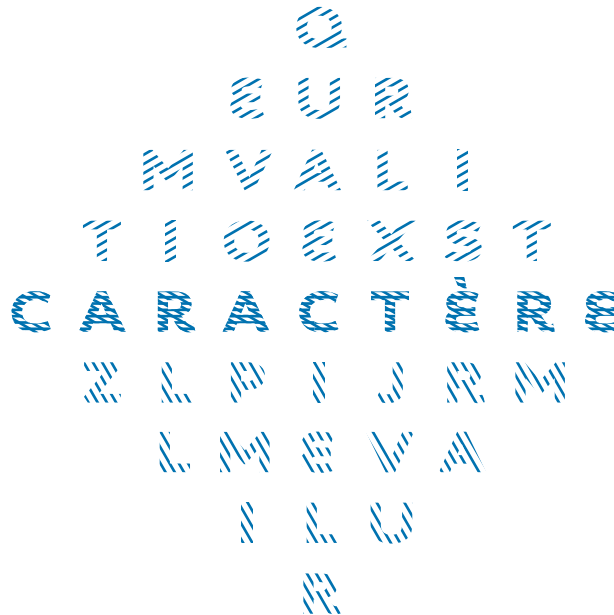
FORCLUM

MASSIF CENTRAL RÉSEAUX

Réseaux électriques
Lignes H.T. et B.T.
Postes de transformation
Eclairage public
Lignes télécommunication
Assainissement E.U. et E.P.
Adduction eau potable

Za Lavialle - 15200 MAURIAC
Tél. : 04.71.68.04.11 - Fax : 04.71.67.37.81

Rue de Bussiertas - 19200 USSEL
Tél. : 05.55.72.51.13 - Fax : 05.55.72.56.73



Imprimerie CARACTERE

2 rue Monge - 15000 Aurillac - Tél. : 04 71 48 05 46 - Fax : 04 71 48 75 45

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>ADARI Mustapha <i>Plaquiste, peintre, revêtement de sols</i> 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>AURELIE Coiffure <i>Coiffeuse à domicile</i> 4, rue des Myosotis - Les Landes Téléphone : 06.26.70.27.39</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics Assainissements</i> 7, rue des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe <i>Rénovation en Bâtiment</i> 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.29.77</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL <i>Électricité Générale</i> 5, rue des Limes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Bestiaux</i> 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.44</p>	<p>FAUGÈRE - ROUCHET <i>Menuiserie bois, PVC et aluminium neuf et rénovation</i> 12, rue Glycines - Les Landes Téléphone : 04.71.43.33.53</p>	<p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> 5, rue de la Fontaine - Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>Sylvie et Pascal <i>Bar - Tabac</i> Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> 2, impasse des Iris - Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> 7, route d'Onsac Téléphone : 04.71.47.22.44</p>
<p>PUYRAIMOND David <i>Technicien Forestier</i> 8, rue des Granges - Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics Agricoles</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 16, rue des Orchidées - Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>GESSY MENUISERIE <i>Bois PVC Alu</i> 1, chemin des Eglantines Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p>LUDO PC15 <i>Dépannage informatique à domicile</i> Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance</i></p> <p><i>l'Adjoint aux Finances et à la Communication André FREYSSINIER</i></p>	



Reilhaguet l'automne